Prix du Numéro à Paris : 10 Centimes

Samedi 27 Janvier 1872
Prix du Numéro : — Départements : 15 centimes.
Les Manuscrits ne seront pas rendus
RÉDACTION : PARIS, RUE MONTMARTRE, 123
Directeur politique gérant : LÉONCE DÉTROYAT

LA LIBERTÉ

Samedi 27 Janvier 1872
Annonces : MM. Ch. Lagrange, Cerf et Cᵉ, 6, place de la Bourse
40 FR. PAR AN.—24 FR. PAR SEMESTRE,— 13 FR. PAR TRIMESTRE
BUREAUX : PARIS, RUE MONTMARTRE, 146
Administrateur : LOUIS GAL

LES TÉLÉGRAMMES

DE LA NUIT ET DU MATIN

France

Marseille, 25 janvier.

Une maison à deux étages dans la rue Kléber s'est écroulée, ensevelissant plusieurs personnes sous les décombres. Le préfet et le maire dirigent les efforts faits pour sauver les victimes.

Angleterre

Londres, 25 janvier, soir.

D'après une dépêche de Constantinople, publiée par le *Times*, l'Autriche aurait conseillé à la Servie de se mettre à la tête du mouvement slave et de faire de Belgrade le centre du panslavisme.

La Servie serait peu disposée à suivre ces conseils, croyant que l'intérêt du pays dépend de son union avec Constantinople.

Manchester, 25 janvier, soir.

La conférence des *non-conformistes* a continué aujourd'hui. Tous les orateurs ont attaqué la politique du gouvernement, relativement à la question de l'éducation. La conférence, ensuite, a adopté à l'unanimité une résolution blâmant la politique du gouvernement comme étant hostile aux intérêts de la liberté religieuse. Cette résolution, en outre, condamne l'augmentation de dotation accordée aux écoles confessionnelles, attendu que cette mesure met l'éducation du peuple entre les mains du clergé de l'Eglise anglicane et des prêtres catholiques. Enfin, la résolution engage les *non-conformistes* à n'élire comme membres du Parlement que des hommes qui adopteront les opinions exprimées par la conférence au sujet des changements qu'il est nécessaire d'introduire à la loi sur l'éducation.

Espagne

Madrid, 24 janvier, soir.

La *Gazette Officielle* publie des décrets qui confèrent l'ordre de la Toison d'Or à M. Cirilo Alvarez, au duc Fernan Nunez et au comte de Flandre.

Italie

Rome, 25 janvier.

La Chambre des députés approuve, au scrutin secret, par 183 voix contre 44, le budget des recettes pour l'année 1872.

La discussion s'ouvre sur la loi forestière.

Rome, 25 janvier.

La *Voce della Verità* raconte la réception faite par le pape à la députation des catholiques d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche, d'Espagne, de France, de Hollande, de Suisse et des États-Unis.

M. de Hamptôme, Belge, a lu l'adresse suivante :

« La majorité des catholiques refuse d'être complice de leurs gouvernements ; nous faisons amende honorable pour les attentats commis. Les gouvernements modernes ne représentent pas la volonté des peuples catholiques. Nous croyons que la présence des diplomates à Rome insulte aux sentiments catholiques ; nous supplions Sa Sainteté de ne pas confondre ses enfants fidèles avec les gouvernements qui participent à un pareil acte. »

D'après la *Voce della Verità*, le pape aurait répondu dans les termes suivants :

« Malheureusement pour les peuples, plusieurs gouvernements ont oublié leurs devoirs. Depuis quarante ans on conseille à la papauté d'accommoder ses institutions aux prétendues aspirations populaires. Ceux qui donnaient ces conseils ont été renversés, impuissants à résister aux révolutions. La société a été jetée dans un abîme dont elle ne peut sortir sans la main de Dieu. L'Eglise militante abandonnée agira seule. Coupable qui refuse de la défendre ! Les hommes sans principes préparent à l'humanité des jours terribles. Comme Jacob, l'Eglise combattra le nouvel Esaü ; le clergé soutiendra la lutte par la parole et par l'exemple ; les fidèles catholiques les imiteront, leur donneront leur appui et Marie les protégera. Dieu convertisse les peuples, corrige la faiblesse des gouvernements, illumine les impies et maintienne les bons dans la grâce ! »

États-Unis

New-York, 25 janvier, midi.

Les républicains libéraux de l'Etat du Missouri ont convoqué à Cincinnati, le 5 mai prochain, une convention pour délibérer sur l'élection présidentielle.

Turquie

Constantionple, 25 janvier.

Les ouvriers anglais employés par le gouvernement à Haskeni ont cessé de travailler parce que leur salaire n'avait pas été payé depuis plusieurs semaines. (*Agence Havas.*)

PARIS, VENDREDI 26 JANVIER 1872

LA JOURNÉE POLITIQUE

L'Assemblée a voté hier un projet de loi d'après lequel la part contributive de l'Etat dans la dépense annuelle de la police municipale de la ville de Paris, qui avait été fixée à la somme de 5 millions 207,000 fr. par la loi du 13 juin 1867, est portée à 6 millions 929,425 francs.

Un crédit supplémentaire de 686,000 francs a été ouvert exceptionnellement au ministre de l'intérieur pour l'exercice de 1871.

Les raisons qui ont été alléguées pour la défense du projet, nous paraissent justifier une subvention spéciale et momentanée, imposée à l'Etat sous forme de crédits particuliers ouverts aux budgets ministériels, mais sans justifier au même degré la fixation formelle d'une part contributive plus élevée que celle pour laquelle l'Etat entrait déjà dans les dépenses de la ville de Paris. C'est dire que nous aurions aimé voir l'augmentation décidée en principe par l'article 1ᵉʳ de la loi, transportée à l'article 2, sous la forme de mesure entièrement transitoire et administrative.

Le meilleur moyen de souffler l'esprit de conduite à nos municipalités, que l'on accuse parfois d'en manquer beaucoup, n'est pas de les décharger du soin de prévoir les ressources de leur budget, ce qui est plus difficile et plus instructif que de se contenter d'établir le budget des dépenses. Or ce sont des habitudes que l'Etat s'est trop complu à encourager en France ; il s'est trop fait le tuteur providentiel des communes, connaissant d'avance leurs besoins et se chargeant d'y satisfaire, pourvu qu'elles abdiquassent entre ses mains la volonté de penser par elles-mêmes et de savoir au moins si leurs besoins étaient satisfaits.

L'intempérance politique, le manque presque absolu d'intelligence administrative que nous avons eu souvent l'occasion de déplorer dans nos assemblées locales et départementales, sont en partie le résultat de ces habitudes d'irresponsabilité et d'inactivité personnelles, que les traditions du second Empire ont contribué à acclimater parmi nous.

Il faudrait donc, si nous voulons répudier ces mœurs corruptrices et constituer chez nous une vigoureuse décentralisation, décharger l'Etat de tout ce qui sort de son domaine propre, c'est-à-dire de la sphère des intérêts généraux de la politique.

A ce titre, nous comprenons que l'Etat intervienne dans l'organisation d'une police parisienne, qui puisse empêcher le retour d'une seconde Commune et mettre ses survivants ou ses convertis dans l'impuissance de préparer sourdement quelque tentative de ce genre. C'est là un intérêt d'ordre général que légitime l'ébranlement causé à tout le pays par l'insurrection pétroleuse.

Mais il ne saurait constituer pour la capitale un besoin normal et irrévocable. Il faut espérer qu'un jour viendra où les relaps des pontons se seront si bien perdus dans la foule, qu'on ne leur fera plus l'honneur de les compter, et où le parti de la Commune, déjà en infime minorité dans le pays, n'existera plus que dans l'histoire.

Un crédit supplémentaire, et renouvelable, aurait conséquemment mieux affirmé le principe de la décentralisation, tout en satisfaisant aux nécessités qu'il s'agissait de prévenir.

L'Assemblée a ensuite clos la discussion générale sur la marine marchande, dans un esprit favorable au projet du gouvernement. Nous renvoyons le lecteur pour les détails de la séance à notre *Lettre de Versailles*.

Le *Journal officiel* contient une liste nombreuse de préfets et de sous-préfets compris dans le mouvement administratif que plusieurs de nos confrères avaient annoncé ces derniers jours comme prochain. Nous remarquons surtout le remplacement de M. Valentin à Lyon par M. Pascal, ancien préfet de Nantes. Ce changement, que les feuilles cléricales du département du Rhône transformeront peut-être en triomphe de leurs idées sur celles qu'elles incarnaient dans la personne de M. Valentin, doit être attribuée surtout à une nécessité administrative que les derniers événements et sa condamnation récente devant les tribunaux lyonnais pour arrestation illégale, semblaient imposer au ministère.

Une dépêche de Manchester nous donne le récit d'une protestation faite à la suite d'un important meeting, par le parti nonconformiste qui s'est organisé, comme on sait, pour faire en Angleterre une campagne en faveur de la laïcité de l'enseignement, qui ne ressemble qu'en apparence à celle poursuivie chez nous par M. Mottu; car au fond elle est surtout politique. Les *non-conformistes* tendent, en effet, à faire arriver au Parlement des candidats qui souscrivent à leur programme d'enseignement, pour combattre sous ce couvert la politique libérale du cabinet actuel.

Les Impôts

A monsieur Léonce Détroyat.

L'Assemblée sera impardonnable vis-à-vis de M. Thiers si, après avoir repoussé les droits sur les matières premières, elle ne trouve aucune ressource pour les remplacer.

Les ressources ne manquent pas, quoiqu'en ait dit M. Thiers ; le difficile est de les atteindre sans recourir à une inquisition que la liberté désavoue.

Ce qui me paraît lamentable, c'est le recours à des impôts imperceptibles, que l'imagination inféconde de nos financiers multiplie sans relâche. Depuis les pianos et les billards, jusqu'aux syphons d'eau de seltz et aux étiquettes de pharmacie, on surcharge la table du budget de tous ces entremets inutiles, sans songer que la pièce de bœuf manque. On fait tout pour tromper notre faim, on ne trouve rien pour la satisfaire.

Je fais appel ici à M. E. de Girardin, ce grand remueur de plans et d'idées. N'imaginera-t-il rien pour nous venir en aide ? Son impôt des assurances serait le bienvenu, étant le plus logique, et, bien exploité, le plus fécond. Mais il faudrait remuer de fond en comble toute notre base d'impôts, et force nous est de nous restreindre aux accessoires. Il n'y a nulle part ni l'énergie ni la capacité suffisante pour ce travail de remaniement.

L'industrie et le commerce nous ont offert de payer les 165 millions qu'on leur réclamait sous forme de droits sur les matières premières, par une imposition sur le chiffre de leurs affaires. Nous avons pris au mot cette proposition toute spontanée.

Les partisans de droits sur les matières premières nous disent, il est vrai, que c'est là un subterfuge de gens qui refusent d'acquitter leurs charges.

L'industrie ne payera pas, s'écrient-ils. Pourquoi ne payerait-elle pas, si l'impôt dont elle donné l'idée est voté ?

Comment, vous trouviez l'industrie française assez riche pour vous payer en douane 165 millions avant qu'elle eût fabriqué, et vous croyez qu'elle se dérobera au même impôt, après fabrication et vente ? Elle dissimulera le chiffre de ses affaires, pour ne pas payer ou payer moins.

Qui vous fait supposer cela ? Sans doute le négociant et l'industriel tromperaient le fisc, si vous leur demandiez de déclarer leur bénéfice net. Mais ils seront plutôt tentés d'exagérer que de diminuer le chiffre de leurs opérations annuelles, surtout si le prélèvement d'impôt est relativement léger.

Rien n'est plus facile que d'obtenir de chaque patenté une déclaration de cette nature. Il n'y aurait qu'à la rendre obligatoire au bureau de chaque mairie.

On aurait ainsi le montant exact, peut-être même exagéré, de toutes les opérations industrielles et commerciales dans toute la France pendant l'année. Une fois ce recensement opéré, la répartition des 165 millions à verser se ferait à tant par mille.

Quel est le montant des transactions commerciales annuelles en France ? On a beaucoup discuté, et partant varié sur cette estimation.

Les uns parlent de 150 milliards par an; d'autres ne dépassent pas 18 milliards, sur la foi de M. Thiers.

Il est vrai que 18 millards est le chiffre constaté des effets de commerce enregistrés. Mais, outre que ces effets de commerce se renouvellent quatre fois par an, aucun d'eux ne dépassant trois mois d'échéance, bien des transactions se font au comptant et par simple quittance.

Le chiffre des encaissements, opérés par l'intermédiaire de la Banque de France et de ses succursales, a atteint dans certaines années jusqu'à 37 milliards. Cela n'a rien d'étonnant, puisque les encaissements opérés par les banques anglaises atteignent 79 milliards.

Or, la France est plus peuplée que la Grande-Bretagne, et la consommation générale y est plus forte. Il est donc naturel de conclure que nos transactions intérieures égalent tout au moins le chiffre des encaissements constatés en Angleterre, soit 79 milliards.

On peut affirmer, d'autre part, que la Banque de France, avec trente départements encore privés de succursales, ne fait pas plus du tiers des encaissements de la France. Nous arriverions ainsi à 110 milliards de transactions acquittées.

Ceci m'amène à parler de l'impôt proposé sur les factures. Chaque quittance serait frappée, pour être valable, d'un timbre proportionnel. A 2 0/0, cela ferait 220 millions de recette.

Il ne serait pas aussi difficile qu'on se le figure d'arriver à une équitable répartition de cet impôt, ni d'éviter la fraude. Tout au plus, peut-on objecter que le rendement est fort incertain, puisqu'on ne connaît pas au juste le chiffre des transactions soldées.

Dans tous les cas, l'agriculture n'aurait plus alors le droit de reprocher au commerce et à l'industrie qu'ils n'acceptent pas leur part des charges nationales; et l'on n'entendrait plus parler des droits sur les matières premières, si chers aux protectionistes.

S'il y a une inconnue sur le rendement des impôts nouveaux, il faut en laisser une également sur le budget de la dépense.

On demande à l'impôt de payer la dette contractée par le Trésor vis-à-vis de la Banque de France, à raison de 200 millions par an. C'est la première fois, je le constate, qu'on charge l'impôt de payer le principal d'une dette. C'est un chapitre inédit à ajouter à l'histoire financière. Et les générations futures s'étonneront peut-être un peu qu'on ait choisi pour une telle innovation un temps où le contribuable succombe déjà sous tant d'autres charges.

Quoi qu'il en soit, comme M. Thiers s'est refusé à l'obligation de diminuer la circulation fiduciaire de toutes les sommes qu'on rembourserait à la Banque de France, il n'est pas bien nécessaire que ce remboursement, qui ne doit aucunement soulager la circulation des billets de banque, porte sur 200 millions plutôt que sur 100 ou sur 50 millions.

Mais il y a un engagement formel, dira-t-on. D'accord ! Mais si pourtant on parvenait à trouver un moyen de remboursement plus expéditif et meilleur, se croirait-on lié par un engagement pris sans réflexion, et dont on ne parle qu'avec une sorte de respect superstitieux, sans doute afin que personne n'ose en discuter l'opportunité ou la valeur?

En attendant, on songe beaucoup plus à faire de la protection en faveur de la marine marchande qu'à chercher des recettes et un état de crédit qui nous permettent de nous libérer vis-à-vis des Prussiens.

Oui ! nous ne songeons qu'à frapper des droits de douane, pendant que nous ne sommes même pas maîtres de nos frontières.

Cela est triste et peu édifiant, j'ose le dire.

F. Ducuing, *député.*

LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE

LE DENIER DE LA FRANCE

L'appel fait par le *Moniteur universel* à toutes les femmes françaises pour ouvrir une souscription nationale, merite toute sympathie. Seulement, pour qu'une telle idee soit bonne, il faut qu'elle soit excellente; pour qu'elle ne tourne pas à notre honte, il faut qu'elle ait un succès immense, et pour emporter ce succès, il faut qu'elle devienne pratique. Or, pour la rendre pratique, que faire? Avant tout, ne pas attendre les offrandes derrière la grille du bureau d'un journal, mais aller les chercher, les arracher au sein de toutes les familles, entrer dans toutes les maisons, monter à tous les étages, frapper à toutes les bourses! Elles ne sont pas aussi vides qu'on le prétend. En voulez-vous la preuve? Voulez-vous vous convaincre que la France est assez riche pour payer, bien plus que sa gloire, sa délivrance? Interrogez les marchands, les directeurs de spectacles et les agents de change : les premiers vous diront que jamais ils n'ont tant vendu, les derniers que jamais ils n'ont plus acheté, et les directeurs, que jamais ils n'ont tant gagné.

Les ressources ne manquent donc pas ; mais l'argent, chez nous, a un grand défaut; sauf pour les affaires de plaisir ou d'intérêt, il n'aime pas à se déranger. Quand on l'attend, on l'attend parfois toujours. Eh bien ! voilà, je crois, un moyen de le faire sortir de chez lui.

Il y a, à Paris seulement, plus de soixante-dix journaux qui ont 350,000 abonnés, c'est-à-dire que tous les matins 350,000 fascicules de papier se glissent sous les portes cochères, entrent dans les appartements, tombent en des centaines de milliers de mains ! Je voudrais donc que chaque journal de Paris et de la France enfermât dans chacun de ses numéros, *pendant trente jours de suite*; un papier de souscription ainsi conçu : *Pour le Denier de la France.* Je voudrais que chaque billet fût formulé de telle sorte, qu'il n'y eût plus qu'à ajouter : la somme, la signature, l'adresse et l'engagement de payer aux mairies dans tel délai.

Mais cette signature, qui la fera donner? Cette somme, qui la fera inscrire? Cet engagement, qui le fera prendre? Qui? Les femmes! c'est là que doit commencer leur intervention. Les femmes seules ont cette force d'initiative, cet emportement de charité, qui forcent les portefeuilles, comme l'Evangile veut qu'on emporte le ciel, violemment ! Voilà leur rôle dans cette œuvre de libération. Faire appel à leur bourse, est une faible ressource ; en général, elles ne peuvent donner que peu, mais elles peuvent faire donner immensément. Qu'elles joignent donc à leur rôle restreint de donatrices leur rôle fécond de quêteuses!...

Quêteuses non pas au dehors et près des étrangers, mais à domicile, près de leurs maris, près de leurs pères, près de leurs enfants, près de leurs petits-enfants; elles savent les secrets des coffres-forts, elles connaissent les ressources cachées, les gains dissimulés, les bénéfices extraordinaires. Qu'elles usent de cette connaissance, et qu'elles en abusent! Qu'elles se rappellent la belle scène de Shakspeare, où Desdemona demande à Othello la grâce de Cassio! Elle ne lui laisse ni paix ni trêve! elle l'importune, elle le poursuit. Voilà le modèle de nos femmes françaises. *Qu'elles soient insupportables !* Si ce saint rôle de persécutrice leur coûte trop, qu'elles songent, pour reprendre courage, qu'il ne s'agit pas seulement de notre rançon monétaire, mais de notre rançon morale. Oui, je le dis comme je le pense, du plus profond de mon cœur, si l'initiative de nos femmes hâtait notre libération, nous serions relevés aux yeux du monde!

Eh bien! pour accomplir une telle œuvre, elles n'ont qu'une chose à faire, se souvenir, se souvenir d'elles-mêmes! Nous les avons vues à l'œuvre pendant le premier siége de notre cher Paris, mille fois plus cher depuis qu'on l'accuse si iniquement, si cruellement! Quels miracles de dévouement n'ont pas accomplis les femmes! Quelle ardeur infatigable de charité! Quelle invention perpétuelle de dons, de souscriptions, de contributions! Elles ne laissaient pas une seule pièce de vingt francs tranquille au fond de notre bourse! Eh bien! ce que je leur demande, c'est un pendant à leur conduite du siége.

Certes, bien grand alors était le but à atteindre! Mais il y a quelque chose d'aussi beau que d'empêcher son pays de tomber, c'est de le relever de sa chute! Un tel rachat vaudrait une victoire, car il prouverait au monde que si la guerre nous a mutilés dans nos membres et nous en a arraché deux, il y a une partie de nous-mêmes que ni la Prusse, ni toutes les coalitions allemandes n'ont pu entamer : c'est le cœur!

Veuillez m'inscrire pour une somme de cinq mille francs.

E. Legouvé.

Est-il besoin de dire que l'idée d'une souscription nationale pour la libération de notre territoire a toutes nos sympathies, et que nous nous y associons de grand cœur.

Depuis huit jours, nous avons reçu par centaines des lettres nous invitant à nous mettre à la tête de cette souscription, et si nous avons résisté à une invitation si honorable pour la *Liberté*, c'est que nous sommes, avant toutes choses, préoccupés du désir d'arriver à un résultat sérieux, à un résultat décisif.

Si patriotique que puisse être la souscription, et alors même que le nombre des souscripteurs s'élèverait à 20 millions d'individus, le but que se proposent les propagateurs de cette généreuse idée ne serait aucunement atteint, si le chiffre des sommes encaissées venait par aventure à ne pas dépasser vingt millions, c'est-à-dire la cent-cinquantième partie des 3 milliards encore dus à la Prusse.

Hausse	Baisse	BOURSE DU 26 JANVIER		Précéd. clôture	Premier cours	Plus haut	Dernier cours
.. 15	.. ..	3 0/0	cpt	.. 56 60	.. 56 70	.. 70 90	.. 56 75
.. 10	.. ..	jouissance janvier	31	56 67 ½	.. 56 70	.. 56 80	56 77 ½
.. 30	.. ..	4 1/2 0/0	cpt	83 ..	83 ..	... ..	83 30
.. ..	.. ..	j. septembre	31	... ..	... ..	.. ..	.. ..
.. ..	.. ..	4 0/0 j. septembre	cpt	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. 05	.. ..	5 0/0 Emprunt 1871	cpt	.. 91 70	91 60	.. .. ..	91 75
.12½	.. ..	jouiss. août-février	31	.. 91 60	91 67 ½	.. 91 75	91 72 ½
.. 20	.. ..	Libéré	cpt	.. 90 45	90 50	.. .. ..	90 65
.. ..	.. ..	Emprunt Morgan	cpt	507 50	508 75	... ..	507 50
.1 25	.. ..	Oblig. du Trésor	cpt	435 ..	436 25	... ..	436 25
.. ..	20 ..	Banque de France	cpt	3640 ..	3640 ..	... ..	3620 ..
.. ..	.. ..	Crédit fonc. de France	cpt	930 ..	930 ..	... ..	930 ..
.. ..	.3 75	j. janvier-juillet	31	933 75	935 ..	... ..	930 ..
.. ..	.. ..	Crédit fonc. colonial	cpt	347 50	... ..	... ..	... ..
.. ..	.. ..	j. avril-octobre	31	... ..	... ..	... ..	... ..
.. ..	.. ..	Crédit agric., janv.-juill.	cpt	490 ..	490 ..	... ..	490 ..
.. ..	.. ..	Crédit industr. comm.	cpt	605 ..	... ..	... ..	... ..
.. ..	.. ..	j. mai-novembre	31	... ..	... ..	... ..	... ..
.. ..	.. ..	Dépots et compt. cour.	cpt	550 ..	550 ..	... ..	550 ..
.. ..	.. ..	j. mai-novembre	31	550 ..	... ..	... ..	... ..
.. ..	.. ..	Sous-Compt. du comm.	cpt	... ..	... ..	... ..	... ..
.. ..	.. ..	j. avril-octobre	31	... ..	... ..	... ..	... ..
.. ..	.5 ..	Crédit mobilier libéré	cpt	510 ..	500 ..	... ..	505 ..
.. ..	.2 50	j. janvier-juillet	31	480 ..	477 50	480 ..	477 50
.5 ..	.. ..	Société générale	cpt	602 50	603 75	... ..	607 50
.. ..	.1 25	j. avril-octobre	31	608 75	605 ..	... ..	607 50
.. ..	.. ..	Comptoir d'escompte	cpt	710 ..	710 ..	... ..	710 ..
.. ..	.5 ..	j. février-août	31	717 50	712 50	... ..	712 50
.. ..	.. ..	Orléans	cpt	840 ..	837 50	... ..	840 ..
.2 50	.. ..	j. avril-octobre	31	840 ..	841 25	... ..	842 50
.. ..	.2 50	Nord	cpt	965 ..	967 50	... ..	962 50
.. ..	.. ..	j. janvier-juillet	31	975 ..	... ..	... ..	... ..
.. ..	.5 ..	Est	cpt	495 ..	495 ..	... ..	490 ..
.. ..	.. ..	j. mai-novembre	31	497 50	497 50	... ..	497 50
.2 50	.. ..	Paris-Lyon-Méditerr.	cpt	857 50	860 ..	... ..	860 ..
.. ..	.. ..	j. mai-novembre	31	862 50	862 50	... ..	862 50
.2 50	.. ..	Midi	cpt	615 ..	613 75	... ..	617 50
.2 50	.. ..	j. janvier-juillet	31	615 ..	617 50	... ..	617 50
.. ..	.2 50	Ouest	cpt	497 50	492 50	... ..	495 ..
.. ..	.. ..	j. avril-octobre	31	495 ..	495 ..	... ..	495 ..
.. ..	.2 50	Ch. des Deux-Charentes	cpt	470 ..	470 ..	... ..	467 50
.. ..	.. ..	j. février-août	31	... ..	... ..	... ..	... ..
.. ..	.. ..	Vendée	cpt	... ..	... ..	... ..	... ..
.. ..	.. ..	j. janvier-juillet	31	... ..	... ..	... ..	... ..
.. ..	.. ..	Messag. imp. maritimes	cpt	530 ..	530 ..	... ..	530 ..
.. ..	.. ..	j. juin-décembre	31	... ..	... ..	... ..	... ..
.. ..	.5 ..	Cᵉ Parisienne du Gaz	cpt	695 ..	692 50	... ..	690 ..
.. ..	.1 25	j. avril-octobre	31	691 25	690 ..	... ..	690 ..
.6 25	.. ..	Canal maritime de Suez	cpt	213 75	215 ..	... ..	220 ..
.7 50	.. ..	j. janvier-juillet	31	212 50	215 ..	... ..	220 ..
.. ..	.. ..	Cᵉ Transatlantique	cpt	226 25	226 25	... ..	226 25
.6 25	.. ..	j. janvier-juillet	31	227 50	227 50	... ..	233 75
.. ..	.2 50	Société immobilière	cpt	80 ..	80 ..	... ..	77 50
.. ..	.1 25	j. janvier-juillet	31	78 75	78 75	... ..	77 50
.. ..	.. 10	Italien 5 0/0	cpt	67 75	67 60	.. .. ..	67 65
.. ..	.. 15	j. janvier-juillet	31	67 80	67 70	.. .. ..	67 65
.2 50	.. ..	Société des Tabacs	cpt	472 50	472 50	... ..	475 ..
.. ..	.. ..	j. janvier-juillet	31	... ..	... ..	... ..	... ..
.. ..	.. ..	Etats-Unis 6 0/0	cpt	106 ¾	106 ½	.. ..	106 ¾
.. ..	.. ..	j. janvier-juillet	31	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.5 ..	.. ..	Ch. de fer autrichiens	cpt	907 50	910 ..	... ..	912 50
.2 50	.. ..	j. janvier-juillet	31	910 ..	915 ..	... ..	912 50
.. ..	.. ..	Sud-Autriche-Lombard	cpt	482 50	482 50	... ..	482 50
.. ..	.1 25	j. mai-novembre	31	485 ..	486 25	... ..	483 75
.2 ..	.. ..	Ch. de fer Romains	cpt	126	128 ..	.. ..	123 ..
.. ..	.. ..	j. avril-octobre	31	127 50	... ..	.. ..	... ..
.. ..	10 ..	Crédit mob. espagnol	cpt	532 50	530 ..	... ..	522 50
.. ..	.5 ..	j. janvier-juillet	31	535 ..	533 75	535 ..	530 ..
.1 25	.. ..	Saragosse	cpt	138 75	142 ..	... ..	140 ..
.. ..	.. ..	j. janvier-juillet	31	140 ..	... ..	... ..	... ..
.6 25	.. ..	Nord de l'Espagne	cpt	97 50	100 ..	.. ..	103 75
.5 ..	.. ..	j. janvier-juillet	31	100 ..	102 50	.. ..	103 ..
.. 75	.. ..	Saragosse à Pampelune	cpt	81 25	80 ..	.. ..	82 ..
.. ..	.. ..	j. janvier-juillet	31	75 ..	.. ..	.. ..	.. ..
.4 50	.. ..	Portugais (Cᵉ Royale)	cpt	72 50	75 ..	78 75	77 ..
.1 25	.. ..	j. janvier-juillet	31	76 25	80 ..	.. ..	77 50
.. ..	.. ..	Foncier d'Autriche	cpt	930 ..	... ..	... ..	930 ..
.7 50	.. ..	j. mai-novembre	31	932 50	937 50	... ..	940 ..
.2 50	.. ..	Cable Transatlantique	cpt	602 50	600 ..	... ..	605 ..
.. ..	.. ..	j. janvier-juillet	31	620 ..	... ..	... ..	... ..

	OBLIGATIONS	Précéd. clôture	Dernier cours	Hausse	Baisse
	Départ. de la Seine	207 50	209 ..	.1 50	.. ..
	Ville, 1855-1860	393 75	392 50	.. ..	.1 25
	— 1865	455 ..	455 ..	.. ..	.. ..
	— 1869	279 ..	278 ..	.. ..	.1 ..
	— 1871 non lib.	254 ..	253 75	.. ..	.. 25
	— 1871 libéré	253 ..	253 ..	.. ..	.. ..
	— 1871 1/4	... ..	... ..	.. ..	.. ..
Crédit foncier	1000 fr. 3 0/0	... ..	... ..	.. ..	.. ..
	500 fr. 4 0/0	465 ..	460 ..	.. ..	.5 ..
	10ᵉˢ, 4 0/0	90 ..	90 ..	.. ..	.. ..
	500 fr. 3 0/0	425 ..	430 ..	.5 ..	.. ..
	10ᵉˢ, 3 0/0	85 ..	85 ..	.. ..	.. ..
	500 fr. 4 0/0	452 50	450 ..	.. ..	.2 50
	Comm., 3 0/0	385 ..	382 50	.. ..	.2 50
	5ᵉˢ, 3 0/0	74 ..	75 ..	1 ..	.. ..
	Bourbonnais	290 ..	290 ..	.. ..	.. ..
	Méditerranée fusion	287 50	289 ..	.1 50	.. ..
	— 1866	290 ..	290 ..	.. ..	.. ..
	Nord	298 ..	298 ..	.. ..	.. ..
	Orléans	296 ..	295 ..	.. ..	.1 ..
	Grand-Central	292 ..	288 ..	.. ..	4 ..
	Lyon-Genève, gar.	286 ..	284 ..	.. ..	2 ..
	Lyon	297 50	297 50	.. ..	.. ..
	Paris-Lyon-Médit.	302 ..	301 ..	.. ..	.1 ..
	Ouest	289 ..	287 ..	.. ..	2 ..
	Midi	292 ..	291 ..	.. ..	.1 ..
	Est	284 50	284 ..	.. ..	.. 50
	Vendée	260 ..	... ..	.. ..	.. ..
	Charentes	285 ..	285 ..	.. ..	.. ..
	Ardennes	285 ..	285 ..	.. ..	.. ..
	Dauphiné	285 ..	290 ..	5 ..	.. ..
	Médoc	240 ..	240 ..	.. ..	.. ..
	Victor-Emmanuel	288 ..	288 ..	.. ..	.. ..
	Lombard et S.-Autr.	263 ..	... ..	.. ..	.. ..
	Saragosse	207 50	208 ..	.. 50	.. ..
	Romaines	180 ..	180 50	.. 50	.. ..
	Suez	355 ..	362 50	7 50	.. ..
	Saragosse-Pampel.	162 50	163 75	.1 25	.. ..
	Nord-Espagne	210 ..	209 ..	.. ..	.1 ..
	Portugais	150 ..	155 ..	5 ..	.. ..
	Ville de Bruxelles	105 ..	105 ..	.. ..	.. ..
	Ville d'Anvers	102 25	102 50	.. 25	.. ..
	Ville de Lille 3 0/0	96 ..	96 ..	.. ..	.. ..
	Soc. gén. Omnibus	447 50	460 ..	12 50	.. ..
	Roubaix, Tourcoing	39 ..	39 ..	.. ..	.. ..
	Ville de Bordeaux	83 ..	... ..	.. ..	.. ..
	Comp. Immobilière	142 50	135 ..	.. ..	.7 50
	Foncier suisse 5 0/0	165 ..	165 ..	.. ..	.. ..
	Lits militaires	490 ..	490 ..	.. ..	.. ..
	DIVERSES				
	Empr. Egyptien 1863	88 ..	... ..	.. ..	.. ..
	Ent. Mag. g. Paris	350 ..	... ..	.. ..	.. ..
	Banque ottomane	585 ..	587 50	.2 50	.. ..
	Banque Pays-Bas	935	... ..	.. ..	.. ..
	Caisse Mirès	29 ..	28 ..	.. ..	.1 ..
	Sous-Comp. Entrep.	147 50	150 ..	2 50	.. ..
	Compt. de l'Agric.	... ..	... ..	.. ..	.. ..
	Gaz central	355 ..	357 50	.2 50	.. ..
	Foncier suisse	457 50	456 25	.. ..	.1 25
	Cail, act. de 500 fr.	785	... ..	.. ..	.. ..
	Vieille-Montagne	247 50	247 50	.. ..	.. ..
	Docks de St-Ouen	90 ..	... ..	.. ..	.. ..
	Docks entrep. Mars.	187 50	185 ..	.. ..	.2 50
	Gaz de Marseille	410 ..	412 50	2 50	.. ..
	Union des Gaz	300 ..	300 ..	.. ..	.. ..
	Soc. gén. des Omn.	620 ..	... ..	.. ..	.. ..
	Petites-Voitures	192 50	192 50	.. ..	.. ..
	Comp. gén. des Eaux	385 ..	... ..	.. ..	.. ..
	Salines de l'Est	... ..	... ..	.. ..	.. ..
	Emprunt turc	51 75	52 ..	.. ..	.. 25
	Oblig. ottom. 1865	340 ..	340 ..	.. ..	.. ..
	— 1869	312 ..	313 75	1 75	.. ..
	Empr. tunisien 1863	160 ..	158 75	.. ..	1 25
	— 1867	160 ..	160	.. ..	.. ..
	Extérieure Espagne	32 ¼	32 ⅜	.. ..	.. ..
	Intérieure	27 ¾	.. ..	.. ..	.. ..
	Emprunt romain	64 ¾	64 ..	.. ..	.. ¾
	Russe 1867	388 75	390 ..	.1 25	.. ..
	Honduras, ob. hyp.	187 50	187 50	.. ..	.. ..
	Bons Lomb. 1874	511 25	517 50	6 25	.. ..
	Bons Lomb. 1871-76	518 75	517 50	.. ..	.1 25
	Obl. Fonc. d'Autric.	272 50	275 ..	.2 50	.. ..
	Marchés de Naples	140 ..	135 ..	.. ..	.5 ..
	Oblig. Luxembourg	460 ..	460 ..	.. ..	.. ..

BANQUE DE FRANCE ET SES SUCCURSALES

Situation au 25 janvier 1872 au matin

ACTIF	
Argent monnayé et lingots à Paris et dans les succursales	637.269.617 54
Effets échus hier à recevʳ ce jour	529.918 80
Portefeuille de Paris : Commerce de Paris	368.264.009 40
Effets prorogés	»
Bons du Trésor	1.226.597.500 ..
Portefeuille des succursales, effets sur place	410.606.675 ..
Avances sur lingots et monnaies	17.041.400 ..
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	1.689.500 ..
Avances sur effets publics français	17.122.600 ..
Avances sur effets publics français dans les succursales	10.088.150 ..
Avances sur actions et obligations de chemins de fer	24.078.600 ..
Avances sur actions et obligations de chemins de fer dans les succursales	17.996.700 ..
Avances sur obligations du Crédit foncier	1.189.000 ..
Avances sur obligations du Crédit foncier dans les succursales	713.300 ..
Avances à l'Etat en exécution de la convention du 10 juin 1857	60.000.000 ..
Rentes de Loi du 17 mai 1834	10.000.000 ..
La Réserve. Ex-banques départ^{les}.	2.980.750 14
Rentes, fonds disponibles	66.473 568 81
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) y compris 9.125.000 de la réserve	100.000.000 ..
Hôtel et mobilier de la Banque	4.000.000 ..
Immeubles des succursales	3.545.374 ..
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales	163.666 60
Avance à la ville de Paris (décret du 11 février 1871)	175.000.000 ..
Divers	14.292.374 89
	3.169.642.705 18
PASSIF	
Capital de la Banque	182.500.000 ..
Bénéfices en addition au capital (article 8, loi du 9 juin 1857)	7.467.781 99
Réserves mobilière : Loi du 17 mai 1834	10.000.000 ..
Ex-banques départementales	2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857	9.125.000 ..
Réserve immobilière de la Banque	4.000.000 ..
Billets au porteur en circulation. Réserve spéciale	24.364.209 97
(Banque et succursales)	2.454.029 880 ..
Billets à ordre payables à Paris et dans les succursales	9.690.548 05
Comptes courant du Trésor, créditeur	91.925.970 15
Comptes courants de Paris	267.773.824 08
Compte courants dans les succursales	31.683.993 ..
Dividendes à payer	7.866.062 ..
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	7.939.497 23
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	6.088.254 93
Réserve pour pertes éventuelles sur les effets prorogés (Paris et succursales)	14.000.000 ..
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	5.790.069 02
Effets au comptant non disponibles	1.507.712 27
Divers	30.909.152 35
	3.169.642.705 18

LE BULLETIN FINANCIER

Deux heures.—Le mouvement que nous avons annoncé depuis cinq ou six jours se poursuit régulièrement. La Rente et l'Emprunt montent, et dans une proportion sensible.

Au comptant le 3 0/0 fait 56 90. Le comptant est particulièrement bien tenu et il est coté plus cher que le terme. Le 5 0/0 fait 91 75. Le report est faible et les acheteurs pourront conserver leur position à bon marché. C'est un nouvel avertissement pour les vendeurs.

Le Morgan est sans changement à 508 75.

Point de modifications à signaler dans la tenue des obligations de la Ville de Paris 1871 et 1869.

On est plus faible qu'hier sur la Banque. Le Crédit foncier est toujours sans affaires. La Générale a des velléités d'ascension : on a fait 607 50.

Point d'affaires sur les actions de chemins de fer. On continue à monter sur les actions du Gaz. L'Immobilière est très solidement tenue à 80 fr. Le Suez est plus calme.

L'Italien continue à être ferme, mais sans tendance à la hausse. Au comptant on cote 67 50. Le Turc est en reprise à 52. Le Dollar est toujours en faiblesse.

Le Mobilier espagnol est toujours en bonne fermeté. La Banque des Pays-Bas conserve ses plus hauts cours.

Les titres des chemins Portugais et Espagnols se maintiennent et présentent même une tendance à la hausse.

En somme, la Bourse d'aujourd'hui, jusqu'à deux heures au moins, car, dans le temps où nous sommes, il faut compter avec les minutes, est en tous points excellente.

Trois heures. — Bourse très bonne par continuation. Le 3 0/0 est à 56 67. L'Emprunt 91 70 demandé. L'Italien 67 70.

L. de Bourgneuf.

LES TÉLÉGRAMMES

DE TROIS HEURES

Nice, 26 janvier.

Hier, le courrier de Coni à Nice est tombé dans un précipice en traversant le col de Brans. On assure que tout le monde a péri.

Le viaduc de la Roya a été, dit-on, emporté après la réception (livraison) de la section du chemin de fer de Menton à Vintimille.

Londres, 26 janvier.

Dans un grand meeting tenu hier à Warrington, une résolution a été adoptée en faveur de la séparation de l'Eglise et de l'Etat en Angleterre, comme cela s'est fait pour l'Irlande.

Lord Granville a refusé de recevoir une députation de la *ligue universelle républicaine* qui désirait obtenir l'intervention de l'Angleterre auprès du cabinet de Versailles, en faveur de la substitution des tribunaux civils aux tribunaux militaires, dans les procès des insurgés. Le ministre anglais a motivé son refus sur l'impossibilité d'intervenir dans l'administration intérieure de la France.

Southampton, 26 janvier.

Des nouvelles de Montevideo, en date du 27 décembre portent que le steamer italien *America*, allant de Buenos-Ayres à Montevideo, a brûlé en route. Sur 214 passagers ou personnes de l'équipage, 87 ont été brûlés ou noyés.

DERNIÈRE HEURE

On nous écrit de Versailles :

Le bruit court qu'en présence des réclamations unanimes de la presse et de l'armée contre l'institution des camps permanents, M. le président de la République a résolu de faire lever ceux qui ont été récemment établis autour de Paris et d'en répartir les troupes entre divers grands casernements de province peu éloignés de la capitale.

C'est aujourd'hui, devant le 16ᵉ conseil de guerre séant à Versailles, que se présente l'affaire de Gérardin, membre de la Commune. Mᵉ Laviolette, avocat, est chargé de la défense. On sait que Gérardin, qui a été arrêté depuis peu de temps, n'a pas été jugé avec les autres membres de la Commune par le 3ᵉ conseil de guerre.

Un journal de ce matin annonce que M. Benoist-d'Azy s'est rendu hier chez M. le président de la République pour lui faire part de la résolution prise, par les réunions de la droite et du centre droit, de déposer très prochainement sur le bureau de l'Assemblée une proposition tendant à la création d'une vice-présidence.

Ce journal ajoute que M. Thiers s'est montré fort irrité de ce dessein, et a déclaré qu'il n'accepterait jamais de « coadjuteur ».

Tout ce récit est complétement inexact. Les réunions de la droite et du centre droit n'ont encore pris aucun parti sur la question de la vice-présidence. M. Benoist-d'Azy n'a fait aucune visite à M. Thiers; enfin les sentiments bien connus de ce dernier sont tout l'opposé de ceux que notre confrère lui prête.

M. Casimir Périer a confirmé hier, au sein de la commission relative à la réforme électorale, la résolution prise par M. Thiers de ne plus paraître à l'Assemblée que dans des circonstances absolument exceptionnelles.

On a beaucoup remarqué que M. le comte de Paris, qui était présent hier à la soirée de M. le duc d'Aumale, n'avait point assisté au dîner.

Un député orléaniste explique que le comte de Paris étant, aux yeux de la famille d'Orléans, investi de la dignité royale, on n'aurait su, à table, à qui donner la place d'honneur, de lui ou de M. le président de la République.

On nous télégraphie de Calais :

Le général Fleury, se rendant en Angleterre, s'est embarqué aujourd'hui à Calais pour Douvres.

La mer est belle aujourd'hui, après une tempête de quarante-huit heures.

Un accident épouvantable vient de mettre la ville de Montpellier en émoi. Depuis quelque temps, plusieurs de ceux qui avaient été les meneurs dans les derniers troubles de Montpellier trouvaient moyen de se réunir chaque soir dans le but de chercher à inquiéter la police, et à se venger ainsi de sa sévérité envers les coupables contre lesquels avaient été lancés des mandats d'amener.

Hier soir, au moment où un agent de police, dont le nom nous est encore inconnu, se présentait chez le nommé Maurice qu'il avait l'ordre d'arrêter sous inculpation de vol. Ce dernier refusa à plusieurs reprises d'ouvrir la porte de l'appartement où il s'était caché. L'agent ayant été obligé d'aller chercher la force armée, réitéra sa demande au nom de la loi, et sur un nouveau refus se vit dans la nécessité de faire forcer la porte.

Au moment où il entrait dans la chambre, Maurice se précipita sur lui et lui porta plusieurs coups de poignard dans le cœur.

Transporté immédiatement chez lui le malheureux agent ne tarda pas à rendre le dernier soupir. Quant à l'assassin, il a été arrêté et a confessé hautement son crime.

Le général allemand Fransecky, commandant de la ville de Strasbourg blessé par la chute des armes de la ville de Strasbourg, qui s'étaient détachées du mur dans la salle où se donnait le bal en l'honneur de l'anniversaire de la proclamation de l'empire germanique, est à toute extrémité.

Le théâtre du Châtelet donne demain samedi, 27 janvier, une représentation au bénéfice de l'œuvre patriotique dont le noble but est la délivrance du sol de la patrie; en outre, les directeurs, les artistes et les employés ont décidé d'abandonner une journée de leurs appointements.

L'idée d'une simple démonstration patriotique est repoussée par tous les souscripteurs. Pénétrés de la nécessité d'arriver à un résultat, tous n'ont qu'un but : trouver à bref délai les trois milliards de rançon que la France doit payer à la Prusse avant d'obtenir la libération complète de son territoire.

Qu'un comité central se forme donc à Paris, qu'il soit composé d'hommes appartenant à tous les partis, dont l'autorité et l'honorabilité soient au-dessus de tout soupçon ; que ce comité n'assume pas seulement la mission de réunir et de provoquer les souscriptions volontaires ; mais qu'il étudie encore les moyens les plus propres à atteindre le but que nous nous proposons tous, dussent ces moyens aboutir à un emprunt forcé; car le temps marche à grands pas, et la France a besoin par-dessus tout, si elle veut retrouver sa liberté d'action et sa force, d'en finir avec l'occupation étrangère.

Ainsi organisée, la souscription patriotique pour la libération du territoire français produira des résultats sérieux et infaillibles.

LETTRES DE VERSAILLES

26 janvier.

On s'attendait hier à un commencement de séance des plus orageux. Le bruit avait couru que M. Raoul Duval monterait à la tribune aussitôt après la lecture du procès-verbal, pour rendre compte, au nom du 6e bureau, de la vérification de l'élection du Var; et l'on savait que le bouillant député de Rouen avait l'intention de placer dans son rapport une appréciation sévère de la récente tournée politique de M. Gambetta dans le Midi. Cette attente — je dirais cet espoir, si j'avais à définir spécialement le sentiment du public des tribunes — fut trompée. A peine fut-on en séance, qu'on apprit ce qui venait de se passer, à l'instant même, dans le 6e bureau : M. Raoul Duval avait lu son rapport, dont le bureau avait refusé d'approuver le passage relatif à M. Gambetta, et M. Raoul Duval avait donné sa démission. C'était donc partie, non point perdue, car M. Raoul Duval parlera vraisemblablement en son nom personnel, mais seulement partie remise, remise à demain samedi, selon toute probabilité. Comme c'est également demain que viendra le rapport sur l'élection de la Savoie, les amateurs de scandale électoral en pourront prendre à cœur-joie.

La séance d'hier a donc été aussi calme que les deux séances précédentes. La tenue de la Chambre, depuis trois jours que dure l'aride et laborieuse discussion de la loi sur la marine marchande, est vraiment remarquable : jamais je ne l'avais vue si appliquée, si studieuse, si patiente envers les orateurs, dont la plupart, sans doute, sont des hommes d'un indiscutable talent et d'une parfaite compétence, mais dont quelques-uns manquent de ces brillantes facultés oratoires extérieures qui font d'habitude les succès parlementaires.

Le rapporteur, M. Ancel, qui est monté le premier à la tribune, a été forcé de reconnaître que le grand intérêt du projet de loi ne réside point dans les faibles ressources qu'il crée pour le Trésor, mais dans la protection qu'il rétablit en faveur de notre marine marchande. La chose est claire, d'ailleurs : si la loi de 1866, qui admet les marines étrangères à la libre concurrence de l'intercourse a été la conséquence directe et obligée de la loi de 1860 sur le libre échange, n'est-il pas évident que l'abrogation de la loi de 1866 est un retour au système de la protection? M. Ancel a invoqué pour défendre le rétablissement de droits protecteurs en faveur de notre marine à voiles, une raison de réciprocité bien dangereuse: Vous subventionnez 104,000 tonneaux de bateaux à vapeur et cette subvention vous coûte 26 millions 500,000 fr. par an. Pouvez-vous refuser toute faveur à la marine à voiles dont le tonnage est quatre fois plus considérable que celui de la marine à vapeur?

M. Tolain, qui a pris la parole après M. Ancel, s'est fort habilement emparé de ce raisonnement pour montrer à la Chambre que le rétablissement de la protection pour une seule industrie l'expose à une interminable série de réclamations de la part des autres industries. Voyez l'engrenage : Vous protégez les constructeurs de navires français, en frappant d'un droit considérable la francisation des navires étrangers; aussitôt les armateurs, achetant leurs matériaux plus cher, vous demandent à leur tour une protection qui détermine une hausse considérable dans le prix des transports. Mais l'industrie manufacturière, payant plus cher le transport soit de ses matières premières, soit de ses produits, vous demandera aussi une protection. Où vous arrêterez-vous? Il faut bien convenir que l'argument de M. Tolain est irréfutable.

M. Tolain a présenté encore une autre considération fort juste. Une des principales causes du dépérissement de notre marine marchande, a-t-il dit, c'est qu'elle manque de fret de sortie. Et si elle manque de fret de sortie, c'est que notre système de navigation intérieure est déplorable. Les compagnies de chemins de fer, armées de leur privilége, ont tué nos canaux. Qu'un canal s'ouvre et les menace d'une concurrence, elles abaissent leurs tarifs à un tel point que le canal ne peut lutter. Sitôt l'entreprise rivale ruinée, elles relèvent leurs tarifs jusqu'au *maximum*. Il y a là, conclut M. Tolain, une réforme radicale à opérer, et dont vous avez le droit d'attendre de bien meilleurs résultats que du rétablissement du système condamné de la protection.

Je ne crois point me tromper en vous disant que ce sont les considérations présentées par l'amiral Fourichon qui ont enlevé le vote de la Chambre. L'honorable orateur s'est placé exclusivement au point de vue politique et militaire de la question : Notre marine marchande, a-t-il dit, est la pépinière de notre marine militaire. On vous propose un moyen rapide et sûr de la relever, il faut le prendre. Vous n'avez pas le droit de lui en préférer d'autres, plus conformes peut-être aux idées économiques modernes, mais plus lents et faillibles.

La fibre patriotique avait été touchée : la Chambre, par 505 voix contre 149, a décidé qu'elle passera à la discussion des articles du projet de loi du gouvernement.

Voici la liste complète des convives qui assistaient au dîner donné hier par M. le duc d'Aumale :

M. et Mme Thiers et Mlle Dosne, le prince et la princesse de Joinville, le duc et la duchesse de Montpensier, l'amiral Pothuau, ministre de la marine et ancien camarade du prince de Joinville ; M. Martel, vice-président de l'Assemblée, M. Mignet, le marquis et la marquise de Castellane, le comte Roger du Nord, le comte Beugnot, M. et Mme Trubert.

Le Rétablissement des Jeux

On nous écrit de Versailles :

M. le président de la République a reçu en audience particulière trois honorables propriétaires d'Aix-les-Bains, qui avaient sollicité la faveur de l'entretenir du rétablissement des jeux en France. M. le président de la République leur a avoué qu'en présence de ce qu'il a pu constater de ses propres yeux à Nice : le scandale des tripots, l'affluence considérable aux trains pour Monaco, il est revenu sur ses anciennes opinions de 1836. Il leur a donné l'assurance que si l'opinion publique se prononçait en faveur du rétablissement des jeux, le gouvernement n'y contredirait point.

Un très grand nombre de députés sont également favorables à cette idée.

M. le ministre des finances a tenu la parole qu'il avait donnée à la députation qui était allée lui demander une perception pour M. Jules Ducatel. Ce courageux citoyen est nommé percepteur à Melun.

REVUE DES JOURNAUX

Le *Temps*, passant en revue des difficultés de la situation et les moyens d'en sortir, pense que les prétentions des partis monarchiques, réduits mutuellement à l'impuissance par leurs divisions intestines, sont un péril moins redoutable pour l'existence de la République que les passions cléricales qui s'agitent dans l'Assemblée.

Si les passions politiques, dit-il, peuvent traiter, les préjugés religieux ne le sauraient. L'Assemblée n'a pas seulement un côté droit, elle a aussi un parti catholique, qui s'étend plus loin, qui compte des membres sur la plupart des bancs, qui se retrouve, à l'heure du vote, plus compacte que tout autre. Et comme la tâche de l'Assemblée renferme bien des questions de relèvement social aussi bien que de réorganisation administrative, il est impossible que les deux opinions adverses ne se trouvent pas souvent en présence.

Ces craintes ne sont pas nouvelles sous la plume des rédacteurs du journal protestant, où le doctrinarisme impuissant et l'exégèse subtile se donnent parfois la main.

Le *Temps* continue et voit dans la soumission imposée aux esprits, au nom de la vérité religieuse, la cause qui rend les peuples monarchiques, en les empêchant de s'ouvrir au sentiment de la responsabilité personnelle.

Ceux qui, dit-il, regardent l'humanité comme vouée par elle-même au mal comprennent naturellement le gouvernement des sociétés comme une tutelle exercée par une race élue, par un sacerdoce surtout ; ils seront monarchiques, légitimistes, demanderont que la direction morale du pays soit laissée à l'Eglise, et ne verront dans l'instruction populaire qu'une tentative pour affranchir l'esprit humain.

Comment le *Temps* expliquera-t-il que le même évangile et les mêmes pratiques n'aient point empêché ceux des États américains où domine le catholicisme, de donner le spectacle de la République la plus libre et la plus prospère qu'on ait vue jusqu'ici.

—

Le *Courrier de France* en veut décidément à la *Gazette... de France* aussi. Ses rédacteurs s'attachent avec une assiduité remarquable à rectifier les oracles visionnaires que la feuille de M. Janicot rend parfois sur les hommes et les choses du haut de sa tour d'ivoire.

Le moment est singulièrement choisi, dit le *Courrier*, pour tirer à soi M. Thiers, et pour lui faire désirer une union intime et exclusive avec une fraction de l'Assemblée, qui n'a su ni rester unie ni remporter la victoire. La *Gazette de France*, en offrant ainsi au chef du pouvoir exécutif une alliance étroite et permanente, est-elle sûre de parler au nom d'un parti compacte et homogène? Est-elle l'organe avoué et autorisé d'un groupe considérable de députés? Sait-elle bien ce qu'elle veut et ce qu'elle offre? Se figure-t-elle que M. Thiers va rompre avec ses amis, changer toute sa politique, et se jeter en transfuge dans les bras de ses vrais adversaires, parce qu'il n'a pu faire accepter à l'Assemblée son projet d'impôt sur les matières premières? Croit-elle le flatter en le supposant capable d'obéir aveuglément à un mouvement de dépit, en le supposant capable d'un revirement si subit, si complet, si inexplicable?

Il paraîtrait singulier, en effet, que la droite, qui a appuyé et voté l'ordre du jour Batbie, avant la lettre, c'est-à-dire mis en demeure M. Thiers de donner sa démission, fût plus avant dans les bonnes grâces de ce dernier et plus en mesure de traiter avec lui les conditions du pouvoir que la majorité qui a rectifié l'amendement Batbie et consolidé le provisoire. L'invraisemblable s'est quelquefois trouvé vrai ; mais il faut attendre les phénomènes et non les prédire, en politique surtout.

Nous croyons que la *Gazette de France* joue ici le rôle des amants condamnés à soupirer après leur idole et réalisant leurs espérances en imagination, faute de mieux. Le vote du 20 janvier est avant tout, elle devrait l'entrevoir au moins, ce nous semble, une protection contre l'opportunité et l'utilité de toute tentative faite en vue de remplacer le provisoire.

—

Le *Soir* examine s'il n'y aurait pas des modifications justes et productives à introduire dans l'assiette de certains de nos impôts, avant de songer à prendre des mesures aussi générales que celle d'une augmentation frappant toutes les contributions directes d'un certain nombre de décimes.

On sait que M. Thiers a déclaré à la tribune qu'après avoir repoussé l'impôt sur le revenu, l'Assemblée n'avait plus le choix qu'entre un impôt de cette nature et la taxe sur les matières premières. La taxe sur les matières premières écartée, la surimposition des contributions directes reste seule sur la brèche.

Le *Soir* croit qu'on pourrait avec avantage s'adresser aux patentes, qui promettent plus qu'on ne leur a fait tenir jusqu'ici.

Nous avons eu, dit-il, la patience, vraiment méritoire, de compter le nombre de ces professions dans les huit tableaux annexés aux diverses lois concernant les patentes. Croirait-on qu'il y en a, sauf erreur, DIX-NEUF CENT CINQUANTE-DEUX, chacune avec sa taxe particulière!

Aucun impôt n'est à dédaigner par le temps qui court. Une taxe progressive, remplaçant le système uniforme des patentes, tel qu'il existe actuellement pourrait rapporter, au dire du *Soir*, 100 millions par an.

CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE

Nous avons annoncé hier que les délégués des comités républicains du département de l'Eure devaient se réunir dimanche prochain à Evreux, à l'effet de choisir leur candidat à l'élection du 11 février.

D'après le *Progrès de l'Eure*, le choix des délégués se porterait probablement sur M. Garnier-Pagès.

La *Province*, de Bordeaux, annonce le mariage de Mlle Lefranc, fille du ministre du commerce, avec M. Samazeuilh fils, de Bordeaux.

A l'exemple des dames de Strasbourg, de Colmar, de Mulhouse, de Sainte-Marie-aux-Mines, de Bischwiller et de Frouard, les dames de Saint-Dizier viennent d'organiser une souscription ayant pour but la libération du territoire français.

Le *Nouvel Indépendant* de la Haute-Marne a publié leur manifeste, dont le chaleureux patriotisme ne le cède en rien aux appels du même genre déjà lancés dans un grand nombre de villes de France.

La souscription pour la libération du pays atteignait avant-hier, à Nancy, 38.201 fr., et hier 62,577 fr. 50.

Le *Phare de la Loire* publie la note suivante, à propos de la souscription patriotique :

L'organisation de comités dans le but de se rendre à domicile pour recevoir les dons à la souscription pour la délivrance du territoire français, ne paraît guère avancer. Nous publions, il est vrai, les noms des personnes généreuses qui ont souscrit à cette œuvre.

Mais, en dehors de cette spontanéité, nous voudrions voir notre cité organisée par sections et voir à leur tête les dames les plus charitables et les plus dévouées s'entourant de personnes dont les loisirs suffiraient pour pouvoir franchir tous les étages et demander à tous quelque valeur pour aller grossir le chiffre énorme qu'il nous faut verser aux Allemands.

Notre ville fournit déjà des exemples d'une générosité exceptionnelle, témoin M. Jules Maze, lieutenant de port, qui a déjà souscrit pour cent francs et qui fait abandon de sa pension de légionnaire, soit 250 fr. par an, jusqu'à la libération complète du territoire.

Le *Courrier de Meurthe-et-Moselle* dit que Lunéville prend, comme Nancy, une extension due à l'émigration alsacienne et lorraine. Plusieurs industriels y ont fait des achats de terrains et de constructions. Les relations entre le chef-lieu du département et Lunéville vont donc prendre une importance de jour en jour croissante.

LES TROUBLES DE GAP

Le maire de Gap nous adresse la lettre suivante :

Gap, 23 janvier 1872.

Monsieur le directeur,

Divers journaux se sont occupés d'une prétendue manifestation politique qui aurait eu lieu à Gap, dans la journée du 15 janvier courant, et les récits qu'ils en font donnent à un fait insignifiant une importance qu'il est loin de mériter.

Au nom de la vérité, au nom de la cité que j'ai l'honneur d'administrer, je crois devoir protester contre ces exagérations et faire connaître au public le véritable caractère des faits qui ont eu lieu et que l'on veut bien qualifier du nom de « Troubles à Gap ».

Le 15 janvier courant, vers les trois heures du soir, une dizaine de jeunes gens, presque tous appelés à prendre part au prochain tirage, se trouvaient réunis dans un cabaret, et, après diverses libations, ils voulurent exécuter ce que nous appelons ici la promenade des conscrits. Il fallait un drapeau, et l'on n'en avait pas : on demande à la maîtresse de la maison un rideau blanc, qu'elle refuse de livrer; on se contente alors, faute de mieux, d'une enveloppe jadis rouge, que l'on enroule autour d'une perche, à l'extrémité de laquelle est fixée une cocarde blanche qui, quelques jours auparavant, ornait la tête d'un cheval assez heureux pour avoir été attelé au char de deux jeunes mariés.

Ainsi préparés, nos dix étourdis, précédés de l'un d'eux, qui parodie le tambour-major, se lancent dans les rues en chantant le refrain révolutionnaire suivant :

Conscrits au pas,
Ne pleurez pas,
Marchez au pas,
Au pas, au pas.

et rencontrés quelques instants après par un agent de police et un garde champêtre, ils livrent à ceux-ci leur étendard et se rendent tous ensemble dans un café, d'où on les fait sortir pour les conduire devant l'autorité judiciaire, à laquelle ils font le récit des événements qui précèdent et, après un simple interrogatoire, ils sont renvoyés à leurs parents.

Aucun cri d'aucune sorte n'a été proféré, et les chansons de 1793 ne sont autres que le couplet poétique que j'ai transcrit plus haut.

Voilà, monsieur le directeur, le résumé véridique des événements insurrectionnels accomplis à Gap dans la journée mémorable du 15 janvier. J'espère que vous voudrez bien lui donner l'hospitalité dans les colonnes de votre estimable journal, afin d'arrêter les commentaires et de couper court à des exagérations blessantes pour une population honnête et laborieuse.

Veuillez agréer, etc.

Le maire de Gap,
DAURY.

Catastrophe du pont de Brague

L'agence Havas nous communique les dépêches suivantes :

« Nice, 25 janvier.

» Dans la catastrophe du pont de Brague, il y a eu vingt morts; six personnes se sont sauvées miraculeusement par les portières.

» La circulation de la ligne, en cet endroit, restera interrompue pendant environ trois semaines, et le service se fera par transbordement.

» Le général Daudel a visité les blessés apportés à Nice.

» Mme Cinti-Damoreau et M. Laussel, violoncelliste, qui allaient donner un concert à Cannes, sont parmi les noyés. (Cette dernière nouvelle est démentie; un télégramme particulier annonce que ces deux artistes ont échappé au désastre. — *Note de la rédaction.*)

» Les fils télégraphiques entre Marseille et Nice ont été brisés par la tempête, et la transmission se fait par Turin. »

« Nice, 25 janvier soir.

» Les dernières nouvelles portent que le nombre des victimes dans la catastrophe du pont de Brague a été exagéré. Il y a six morts et sept blessés.

» Aujourd'hui, à trois heures de l'après-midi, un bloc énorme de rochers (environ deux cents mètres cubes) s'est détaché du monticule connu sous le nom de château de Nice, dans la partie où l'on exploite des carrières, du côté du port. La maison Baudoin s'est effondrée. Les habitants ont pris la fuite. Une jeune fille a été tuée; une femme a reçu des blessures qui ont nécessité l'amputation; sept autres personnes ont été blessées. La police, les pompiers et la troupe continuent le sauvetage. »

NÉCROLOGIE

M. Eugène Guitter, préfet de Savoie, est mort avant-hier à Paris où il s'était rendu pour consulter les médecins sur la grave maladie dont il était atteint depuis dix ans.

M. Eugène Guitter, que nous avons connu en Italie et dans l'intimité duquel nous avons vécu, était un des hommes les plus modestes et les plus fermes du parti républicain. Incapable de faiblir, il alliait à la rigidité des principes les tempéraments qu'imposent aux agents du gouvernement le cours des événements et les tendances des populations. Le gouvernement perd un de ses préfets les plus intelligents et les plus probes. — J. DE P.

LES ACTES OFFICIELS

LOI

PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION ADDITIONNELLE AU TRAITÉ DE PAIX DU 10 MAI 1871, SIGNÉE A FRANCFORT LE 11 DÉCEMBRE 1871.

L'Assemblée nationale a adopté,

Le président de la République française promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — L'Assemblée nationale approuve la convention additionnelle au traité de paix avec l'Allemagne, dont le texte est ci-après annexé, et qui a été signée à Francfort-sur-Mein, le 11 décembre 1871, par MM. de Goulard, de Clercq, Weber et le comte d'Uxkull, et autorise le président de la République et le ministre des affaires étrangères à en échanger les ratifications avec les représentants de l'empereur d'Allemagne.

Suit le texte de la convention additionnelle relative à l'option et à ses conséquences entre les nationalités française et allemande, texte que nous avons déjà publié.

ÉLECTIONS DES MEMBRES DES CHAMBRES DE COMMERCE

Le président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du commerce.

Vu le décret du 30 août 1852, qui a déterminé le mode d'élection des membres des chambres de commerce et des chambres consultatives des arts et manufactures ;

Vu la loi en date du 21 décembre 1871, modifiant les articles 618, 619, 620 et 621 du code de commerce, relatifs au mode d'élection des membres des tribunaux de commerce,

Décrète :

Art. 1er. — Les membres des chambres de commerce, lorsque la circonscription de ces chambres est la même que le ressort d'un tribunal de commerce, sont nommés par les électeurs désignés conformément aux articles 618 et 619 du code de commerce modifiés par la loi du 21 décembre 1871, susvisée.

Quand une chambre de commerce comprend dans sa circonscription plusieurs tribunaux de commerce, il est procédé à l'élection de ses membres, d'après les listes dressées pour ces tribunaux.

A défaut de tribunal de commerce dans les arrondissements ou cantons compris dans la circonscription d'une chambre, il est dressé pour lesdits arrondissements des listes d'électeurs d'après les bases déterminées par les articles 618 et 619 ci-dessus mentionnés.

Art. 2. — Les assemblées électorales se tiennent dans la ville où siége la chambre de commerce, et, s'il y a lieu, dans les autres localités de la circonscription désignées par le préfet du département.

Il est procédé à la convocation des électeurs et aux opérations électorales conformément aux dispositions de l'article 621 du code de commerce, modifié par la loi susvisée, relatives à l'élection des juges des tribunaux de commerce.

Le recensement général des votes a lieu dans la ville où siége la chambre de commerce. Le président de l'assemblée proclame le résultat de l'élection. Le procès-verbal est rédigé en triple original. Le président transmet immédiatement les trois originaux au préfet, qui en adresse un au ministre de l'agriculture et du commerce, et un au président de la Chambre.

Art. 3. — L'élection des membres des chambres consultatives des arts et manufactures est faite par les électeurs domiciliés dans la circonscription de chacune des chambres et inscrits sur les listes dressées d'après les bases indiquées ci-dessus.

Il sera procédé aux opérations électorales comme il est prescrit à l'article 2.

Art. 4. — Les conditions d'éligibilité déterminées par l'article 620 du code de commerce, modifié par la loi susvisée, en ce qui concerne les juges des tribunaux de commerce, sont applicables aux élections des membres des chambres de commerce et des chambres consultatives des arts et manufactures.

Art. 5. — Sont abrogés le décret du 30 août 1852 et les autres dispositions contraires aux dispositions du présent décret.

MUTATIONS PRÉFECTORALES

Par décret du président de la République, rendu le 24 janvier, sur la proposition du ministre de l'intérieur,

M. Pascal, préfet de la Loire-Inférieure, est nommé préfet du département du Rhône, en remplacement de M. Valentin, appelé à d'autres fonctions.

M. Doniol, préfet de l'Isère, est nommé préfet du département de la Loire-Inférieure.

M. Poubelle, préfet de la Charente, est nommé préfet du département de l'Isère.

M. de Langsdorf, préfet de la Corrèze, est nommé préfet du département de la Charente.

M. Oustry, préfet de l'Aude, est nommé préfet du département de la Corrèze.

M. Lorois, secrétaire général de la Haute-Garonne, est nommé préfet du département de l'Aude.

M. le marquis d'Auray, sous-préfet de Senlis, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Compiègne (Oise).

M. Bigot, sous-préfet de Domfront, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Senlis (Oise).

M. Monnier du Pavillon, sous-préfet de Pamiers, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Domfront (Orne).

M. Béchade, sous-préfet de Pontivy, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Pamiers (Ariége).

M. Tassel, sous préfet de Loudéac, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Pontivy (Morbihan).

M. de Lasteyrie, marquis du Saillant, ancien attaché d'ambassade, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Loudéac (Côtes-du-Nord).

M. Fontaine, sous-préfet de Saint-Flour, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Provins (Seine-et-Marne).

M. Cabarrus, sous-préfet de Provins, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Flour (Cantal).

M. Servois, sous-préfet de Dreux, est nommé secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne.

M. Lejouteux, sous-préfet de Nogent-le-Rotrou, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Dreux (Eure-et-Loir).

M. Quentin-Buffard, sous-préfet de Montdidier, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).

M. Fouché-Lepelletier, sous-préfet de Montreuil, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Mondidier (Somme).

M. Castelaing, sous-préfet de Châteaulin, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Montreuil (Pas-de-Calais).

M. Poulin, ancien sous-préfet, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Châteaulin (Finistère).

M. Vincent, sous-préfet de Toul, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Grasse (Alpes-Maritimes).

M. Jaume Saint-Hilaire, sous-préfet de Grasse, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de La Tour-du-Pin (Isère).

M. Dupoux, sous-préfet de La Tour-du-Pin, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Lesparre (Gironde).

M. Thomas, ancien sous-préfet de Sarrebourg, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Toul (Meurthe).

M. Donnezan, sous-préfet de Barcelonnette, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Marcelin (Isère).

M. de Houdetot, avocat, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Barcelonnette (Basses-Alpes).

M. Viard, sous-préfet de Nantua, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Dié (Vosges).

M. Marchal, sous-préfet de Saint-Dié, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Nantua (Ain).

NOS INFORMATIONS

LES AFFICHES

Ce matin a été apposée dans Paris une affiche émanant du préfet du département du Calvados. Cette affiche interdit absolument l'introduction, dans ce département, de tout animal de boucherie provenant d'un département infesté de la peste bovine. Suit la liste des départements qui se trouvent dans ce cas, et qui sont au nombre de 21.

Le préfet de la Seine a fait apposer ce matin les affiches annonçant, pour le 1er février, le tirage d'amortissement des obligations de la Ville, emprunt 1855-1860.

Le tirage aura lieu en séance publique, à 11 heures précises du matin, à l'hôtel de ville, salle Saint-Jean. Le public entrera par la place Lobau.

ÉDILITÉ

Les travaux de restauration du bois de Boulogne et du bois de Vincennes ont été adjugés au tribunal de commerce. L'adjudicataire s'est engagé à les entreprendre pour la somme de 75,000 francs. Dans ces travaux, bien entendu, n'est pas compris le reboisement, dont le prix de revient sera très considérable, et qu'on n'exécutera que plus tard. C'est la Ville, du reste, qui s'en chargera exclusivement, et l'entreprise ne sera pas mise en adjudication.

LE GAZ OXYHYDRIQUE

Les expériences d'éclairage au gaz oxyhydrique se continuent régulièrement depuis quelques jours sur certaines parties du boulevard; hier soir, la commission nommée par la Ville de Paris pour étudier ce nouveau mode d'éclairage a remis son rapport au conseil municipal. Il y est constaté que le gaz oxyhydrique donne une lumière blanche assez analogue à la lumière électrique, très dense et très fixe, mais un peu blafarde, et assez peu propre à percer le brouillard. La Compagnie du gaz oxyhydrique vient d'adresser au conseil municipal de Paris une demande en autorisation de canalisation. Voici les conditions qu'elle propose : payement à la Ville, par la Compagnie, d'une redevance annuelle de 200,000 fr., pour location du sous-sol; partage avec la Ville des bénéfices excédant 10 0/0; aucune subvention et aucun monopole. La question sera examinée par le conseil municipal dans une de ses prochaines séances.

Le candélabre situé sur l'un des refuges de la place du Nouvel-Opéra est, depuis hier, entouré d'une construction en bois à laquelle est adossée une guérite. Dans cette guérite se tient un employé du service du gaz à la ville ; il est chargé d'y faire des expériences photométriques, d'établir une comparaison entre le gaz ordinaire et le gaz oxyhydrique. Il devra calculer le prix de revient du nouveau gaz, en étudier avec soin tous les avantages et tous les inconvénients. Il devra ensuite, dans le plus bref délai, adresser un rapport de ces expériences au conseil municipal, qui décidera alors la question depuis si longtemps pendante.

LA SAINT CHARLEMAGNE

Par décision de M. Jules Simon, la fête de la saint Charlemagne ne sera célébrée que le samedi 3 février prochain. Elle devait, ainsi que nous l'avions annoncé, avoir lieu demain, mais on l'ajourne à cause de l'anniversaire de la capitulation de Paris.

LA GARE DE LYON HIER SOIR

Nous avons passé une heure et demie à la gare de Lyon hier soir pour attendre de nouveaux renseignements sur la catastrophe du pont de Bragues.

Plus de deux cents personnes étaient venues là, comme nous, pour tâcher d'avoir quelques nouvelles. Mais, les employés, qui semblaient avoir pour consigne de ne rien dire, répondaient au public avec une malhonnêteté que nous croyons bon de signaler.

Nous avons reconnu dans la foule plusieurs artistes dramatiques, parmi lesquels M. Sivori, qui venait s'informer du sort de M. Laussel et de Mme Damoreau-Cinti, dont on annonçait la mort. Bien que les employés sussent pertinemment que cette nouvelle était fausse, pas un n'a jugé à propos de la démentir. Dans un coin, sur un banc, une pauvre femme pleurait silencieusement : son fils, employé dans la Compagnie, avait été tué dans la catastrophe. Nous avons été ce matin à l'hôtel de la Compagnie de Lyon, rue Saint-Lazare ; la seule réponse que nous avons pu obtenir est celle-ci : « On communiquera directement aux journaux ce qu'ils ont besoin de savoir. »

LES NOUVEAUX SOCIÉTAIRES DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE

M. Perrin a remis hier soir, à sept heures, à M. Thiron et à Mlle Reichemberg, nommés récemment sociétaires de la Comédie-Française, l'arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts qui confirme leur nomination. Il avait galamment attaché d'une faveur bleue le papier destiné à Mlle Reichemberg.

ACCIDENT

Au no 6 de la rue des Moines, à Batignolles, existe une petite pension bourgeoise dirigée par une dame d'une soixantaine d'années, dont on nous prie de taire le nom. Il y a trois jours, la fille de cette dame, en voulant tirer de l'eau d'un puits, y est tombée la tête la première et s'y est tué raide.

LES CARICATURES POLITIQUES

Ce matin, il y avait un grand rassemblement devant la vitrine de M. Lechevalier, libraire, rue de Richelieu. De vives discussions s'étaient engagées. Dans quelques groupes même on allait en venir aux coups, lorsque la police est intervenue et a dissipé la foule.

Nous nous sommes alors approché de l'étalage de M. Lechevalier et nous y avons remarqué une suite d'images, désignées sous le nom d'images démocratiques, et qui représentaient d'une façon ignoble toutes les particularités de la vie de Napoléon III.

Il me semble que M. Lechevalier ignore l'arrêté du général de Ladmirault proscrivant toutes les gravures et publications qui sont de nature à exciter les passions politiques.

RECTIFICATION

Le *Gaulois*, dans son numéro de ce jour, après avoir annoncé à ses lecteurs, comme nous l'avons déjà fait nous-même, il y a trois jours, que la commission du conseil municipal chargée de visiter les ruines de l'hôtel de ville proposerait dans la prochaine séance la conservation de la façade du Boccador, d'une partie des batiments qui regardent la place Lobau, de la salle Saint Jean et des grands escaliers, ajoute :

« Que dira M. Alphand, qui affirmait ces jours-ci au sein même du conseil que les murs se trouvaient en si piteux état qu'on serait obligé de tout raser à fleur du sol? »

Notre confrère le *Gaulois* paraît ignorer que la proposition de reconstruire l'hôtel de ville sur ses anciennes bases et de procurer ainsi une économie de dix millions au budget municipal émane surtout de l'initiative de M. Alphand.

LES LANTERNES DES COMMISSAIRES

On vient de changer l'inscription des lanternes rouges placées à la porte des commissariats de police, et sur lesquelles le gouvernement de la Défense nationale avait écrit ces mots : *Sûreté publique*. On se rappelle que la Commune effaça ces mots qu'elle remplaça par ceux-ci : *Salut public*. Aujourd'hui le gouvernement de la République fait remettre l'ancienne inscription : *Commissariat de police*, qui est après tout la meilleure. A quand un nouveau grattage?

UN GARDE-DU-CORPS DE LA GÉNÉRALE EUDES

Un détail bien curieux, et qui n'est guère connu que du personnel de la prison de la Roquette.

Dans les premiers jours du mois de mai dernier, la Commune régnant, Mme Eudes, la femme du trop fameux général communard se présentait cavalièrement au guichet de la prison de la Roquette, avec un ordre signé Rigault, et exigeait, avec menaces, des gardiens la mise en liberté immédiate de 19 condamnés militaires qui avaient été transférés de la prison du Cherche-Midi à la Roquette, dans les premiers jours d'avril. Ces dix-neuf garnements formaient, le lendemain, la garde prétorienne de la générale, et faisaient faction aux abords du petit palais de la Légion d'honneur, qu'elle habitait. Borie était du nombre, et c'était le seul que l'on eût retrouvé jusqu'ici. Il y a huit jours environ, on en a arrêté un second, le sieur Laurent, qui vient d'être réintégré à la Roquette avant-hier.

LA ROQUETTE

La Roquette est, on le sait, le dépôt des condamnés. Ils y sont à titre provisoire, attendant leur exécution ou leur transfèrement. Outre le menu fretin d'individus condamnés à la réclusion, elle possède en ce moment un condamné à mort, Barthelemès, et deux condamnés aux travaux forcés à perpétuité, Tavernier, d'abord greffier de la Roquette, puis directeur de Saint-Lazare sous la Commune, et son complice et ami le sieur Cohen. On attend pour diriger ces deux communards sur Toulon un convoi d'une vingtaine de fédérés condamnés dans les derniers conseils de guerre de Versailles, qui doivent arriver à la Roquette à la fin de cette semaine.

UNE FEMME EN LÉTHARGIE

Hier matin le concierge de la maison occupant le no 78, avenue du Maine, inquiet de la disparition d'une de ses locataires, la dame Euphrasie Millière, veuve Buisson, qui n'avait pas reparu depuis une huitaine de jours environ fit ouvrir la porte de son appartement et trouva la malheureuse étendue sans mouvement sur le lit. Il se hâta d'aller prévenir le poste le plus voisin, et M. Leclère, commissaire de police du quartier arriva bientôt accompagné d'un docteur pour constater le décès. Le médecin reconnut bien vite au premier diagnostic qu'il se trouvait en face d'un cas pathologique extrêmement curieux. La malheureuse était immobile, la face livide, les membres roides et contractés. Le pouls presque imperceptible ne donnait qu'une trentaine de pulsations à la minute. La léthargie durait depuis six jours environ, et aucun symptôme ne faisant présager un prochain réveil, le docteur fit transporter la pauvre femme à l'hôpital Necker où elle reçut tous les soins que nécessitait son état.

LE VENT DE LA JOURNÉE D'HIER

Pendant toute la journée d'hier, notamment dans la matinée, le vent a soufflé avec orage, et plusieurs menus accidents ont eu lieu sur divers points de Paris. Or, d'après le calendrier, c'était hier, 25 janvier, la fête de saint Paul, et voici, selon un vieux dicton rimé, ce que signifiait ce vent :

De saint Paul, la claire journée,
Nous annonce une bonne année ;
S'il fait vent, nous aurons la guerre;
Si le jour se passe en brouillards,
Mortalité de toutes parts.

Vous le voyez, nous aurons encore la guerre; — la guerre de la revanche alors !

LE MINISTRE DE LA GUERRE
A L'ÉCOLE MILITAIRE DE SAINT-CYR

Nous avions prévenu nos lecteurs que le ministre de la guerre devait se rendre à Saint-Cyr pour assister à des manœuvres d'ensemble exécutées par les élèves des deux divisions. Les corps de l'armée de Versailles et de Paris, informés par une lettre particulière du maréchal de Mac-Mahon, étaient engagés à la cérémonie. Nous regrettons que si peu d'officiers aient répondu à l'invitation du général de Cissey. Le général Frémont était dans l'assistance avec ses aides de camp.

Le ministre de la guerre, suivi du colonel Fabre et de deux officiers d'ordonnance, est arrivé en voiture à une heure et demie précise, comme il s'était fait annoncer. Il a été reçu dans la cour de Rivoli par le général Henrion, commandant Saint-Cyr, suivi de tout l'état-major de l'Ecole, et s'est immédiatement rendu dans la cour de Wagram, où les deux bataillons — celui des anciens et celui des recrues — se trouvaient réunis, formant une seule ligne de bataille.

La promotion des recrues était sac au dos avec le fusil, sous les ordres de ses officiers instructeurs. Celle des anciens, ne comprenant que des élèves externes déjà officiers depuis le commencement de la guerre, était armée du sabre, et se trouvait divisée en quatre pelotons sous les ordres des officiers de la direction des études.

Un incident qui aurait pu être fâcheux a signalé le début de la cérémonie. M. de La Barre Duparc, directeur des études, un des vétérans de l'Ecole, depuis plus de vingt ans professeur d'art et d'histoire militaires, a fait une chute de cheval qui heureusement n'a pas eu de suite.

Le général de Cissey s'est contenté de faire exécuter aux recrues quelques mouvements de l'école de bataillon : les carrés, les changements de front, la colonne double par division et les déploiements en tirailleurs à vingt-cinq pas en avant des pelotons. En un mot, des manœuvres théoriques ou pratiques de la théorie. C'est tout.

Le défilé classique, la pièce de résistance de ces inutiles parades, a clos la cérémonie pour l'infanterie. Nous avons surtout admiré la musique ; il est vrai qu'elle appartient au régiment du génie en garnison à Versailles.

La section de cavalerie a donné ensuite une représentation — nous allions dire au Cirque — non, au manége de Saint-Cyr. Son Excellence, qui venait, disait-elle, pour s'assurer de l'instruction des élèves, et qui n'a rien vu, nous l'affirmons, a paru, en revanche, s'intéresser vivement et prêter une attention soutenue aux passes, plus gracieuses les unes que les autres, des chevaux savants dressés par les écuyers.

Trois quarts d'heure au moins, sur les deux heures accordées à la visite, ont été consacrés à cette partie si importante du service.

Mais, comme tout doit avoir une fin dans ce bas monde, force a bien été de s'arracher à ce spectacle attrayant pour se rendre au polygone, où les anciens devaient exécuter le tir du canon.

Une batterie de campagne, composée de :
Deux pièces rayées de 4 ;
Deux pièces de rayées de 7 ;
Une mitrailleuse,
Et deux obusiers de montagne,
étaient en position.

Le tir s'est fait de plein fouet, à 400 mètres, et, ajoutons bien vite, avec une maladresse remarquable.

Apprendre actuellement aux jeunes officiers le tir du canon à quatre cents mètres !... Vraiment on croit rêver en assistant à de pareils exercices. C'est à désespérer de l'avenir du pays. On se demande ce qu'il faut d'épreuves et de leçons à ceux qui commandent l'armée, puisque l'expérience de cette dernière campagne et les désastres sans nombre que nous avons subis n'ont pu rien leur apprendre. Sommes-nous donc si ancrés dans cette misérable routine, que le stimulant du malheur soit encore impuissant à nous tirer de l'ornière ! De nos jours on ne se sert de l'artillerie qu'à deux ou trois kilomètres au moins, et l'on croit instruire très sérieusement des officiers en leur apprenant à tirer sur des blancs à quatre cents mètres, comme on abat des poupées dans un tir au pistolet. Qui songe à leur enseigner l'appréciation des distances, la mesure des longueurs, les procédés de rectification du tir à longue portée? Personne. Un ministre de la guerre qui a pu constater dans les combats autour de Metz l'habileté des pointeurs prussiens, leur merveilleuse adresse dans la manœuvre et le tir de leurs pièces sur le champ de bataille, se trouve satisfait de quelques blancs à une portée ridicule !...

Disons en terminant que l'Ecole militaire nous a présenté aujourd'hui un spectacle navrant. Tout est à refaire à Saint-Cyr, si l'on veut obtenir quelques résultats sérieux et former de véritables officiers. La discipline y est nulle ou à peu près. Nous en donnerons comme preuve le récent scandale provoqué, il y a quinze jours à peine, à la gare de Versailles.

Certes, nous ne demandons pas qu'on en revienne aux sottes *brimades* d'autrefois ; mais nous estimons qu'un régime sévère et rigoureux est indispensable pour l'éducation militaire des jeunes gens qu'on y envoie. Toutes ces corvées, tous ces détails de propreté et de nettoyage, exigés il y a vingt ans des élèves à leur entrée à l'école, avaient leur bon côté, en ce qu'ils assouplissaient leur caractère, les pliaient à la discipline, et leur apprenaient surtout, par une dure expérience, que le premier devoir de l'officier qui veut commander est de savoir obéir.

L'instruction pratique est donc bien médiocre; mais ajoutons bien vite que l'instruction scientifique est nulle. Nous avons recueilli des détails navrants des professeurs de l'école. On ne se fait pas la moindre idée de l'ignorance des élèves des deux promotions actuellement à Saint-Cyr. Nous reconnaissons que des circonstances exceptionnelles ont dû influer beaucoup sur l'éducation professionnelle et sur les études de ces jeunes gens; mais alors nous ne comprenons pas qu'on songe encore à admettre une nouvelle promotion sans examens. Croirait-on que tous les candidats de 1870, reconnus admissibles, seront reçus de droit, quelle que soit leur position actuelle, sans avoir à subir de nouvelles épreuves?

On a déjà vu quelle était l'éducation pratique donnée à Saint-Cyr. Les cours sont de même force. Tout est à changer : le programme doit être refondu en son entier, et surtout le personnel des études renouvelé, si l'on veut en finir avec ces habitudes désolantes de routine. La plupart des professeurs militaires de nos écoles spéciales sont chargés d'enseigner ce qu'ils ne connaissent pas, ce qu'ils n'ont jamais mis en pratique. Doit-on s'étonner si les leçons de cette dernière guerre n'ont pu leur profiter.

Ce que nous disons aujourd'hui a été répété bien des fois. Nous n'osons espérer plus de succès que nos devanciers, mais nous croyons faire acte de bon citoyen en dénonçant des abus sans cesse renouvelés. L'Ecole, telle qu'elle existe, n'est qu'un trompe-l'œil, qui ne peut donner que des résultats pitoyables; il est grand temps qu'on songe à la modifier. Espérons toujours en attendant mieux.

A quatre heures, le ministre terminait sa quatrième visite et repartait en voiture. Le peloton de cuirassiers, commandé pour lui servir d'escorte, est rentré à Versailles comme il était venu, seul, sans escorter personne.

N. B. — Il n'a pas été distribué de décorations pour la circonstance.

MOUSSEROLES.

On nous écrit de Londres :

L'*Echo*, de Londres, traduisant imparfaitement une correspondance de la *Liberté*, de Paris, annonce la célébration du mariage d'une fille de Karl Marx avec le farouche Lemoussu, commissaire de police de la Commune. Les actes préliminaires étaient déjà signés, il est vrai, lorsqu'une question de capital — bien que ces messieurs ne veuillent pas en entendre parler chez leurs ennemis — une misérable question financière a tout rompu.

On attendra sans doute une prochaine révolution, plus lucrative.

—

Le citoyen Vésinier, celui que Rochefort a baptisé, sous la Commune, du surnom de Racine-de-Buis, vient d'éditer en français et en anglais une histoire de la Commune. Une annonce du *Times* la fait connaître avec les qualités suivantes de l'auteur : membre et secrétaire de la Commune, rédacteur en chef du *Journal officiel*. Malgré cet étalage de titres, l'éditeur, M. Chairmen, n'a pu encore écouler que sept exemplaires : on ajoute tout bas qu'ils ont été envoyés à des journaux qui ont oublié d'en donner un compte-rendu.

LA PRESSE ÉTRANGÈRE

La panique énorme dont la bourse de Vienne a été saisie ces jours derniers, et qui n'est pas restée sans influence sur les autres marchés de l'Europe, fournit au *Tagblatt* de Vienne l'occasion de se plaindre de la crédulité du public et de la négligence du gouvernement, qui ne prend pas des mesures énergiques pour empêcher que de tels faits se produisent.

« Les bruits qui ont provoqué la panique étaient que le czar était mort et que le prince Charles de Roumanie aurait dû abandonner son trône et le pays.

» La croyance que la Bourse et le public apportaient à ces nouvelles, prouve l'inquiétude et l'incertitude de la situation politique.»

⁂

Le *Tagespress* de Vienne s'échauffe contre les cléricaux, notamment contre le *Vaterland*, qui, à ce qu'il paraît, a falsifié la réponse que le comte Andrassy a faite aux députés catholiques.

Le journal cité est d'avis que le parti clérical, par ses manœuvres, perd tout droit à la protection par l'Etat, et qu'au contraire le gouvernement devrait prendre des mesures de répression pour assurer l'ordre et la tranquillité.

⁂

La *Gazette d'Augsbourg* apprend de Berlin que l'empereur Guillaume a hésité au dernier moment pour signer la nomination de M. Falk au ministère de l'instruction publique; et ce n'est que par suite de l'attitude ferme de M. de Bismark que l'empereur s'est décidé à renvoyer M. de Mühler et à lui donner M. Falk comme successeur.

« Il ne s'agit donc pas seulement, ajoute la feuille bavaroise, d'un simple changement ministériel, mais bien d'un changement de système dans l'instruction publique, et il est clair que les idées piétistes de M. de Mühler sont enterrées avec lui. »

⁂

L'enthousiasme des journaux prussiens montré le 21 janvier, anniversaire de la proclamation de l'Empire germanique, n'est pas partagé par les journaux de la Bavière.

La *Patrie bavaroise*, de Munich, a paru ce jour-là encadrée de noir, et dans un article de fond elle plaint amèrement la perte de l'indépendance de la Bavière.

« Espérons que l'époque n'est pas loin, dit cette feuille, où la Bavière se relèvera du cercueil dans lequel le 21 janvier l'a enterrée, qu'elle recouvrera son indépendance, sa liberté et son honneur. »

LA TEMPÊTE A LONDRES

Avant-hier matin, dit le *Times*, la ville de Londres a été assaillie par l'une des plus terribles tempêtes que l'on ait ressenties depuis bien des années. La soirée de mardi avait été brillante par le clair de lune et les étoiles qui étaient resplendissantes ; mais à mesure que la nuit se faisait, d'épais nuages se sont formés et la pluie est tombée à torrents. La température était très élevée, et, pendant quelque temps, il y a eu calme plat.

A trois heures du matin, le vent s'est pourtant élevé, et pendant plusieurs heures il a soufflé avec furie. La force de la tempête ne s'est fait sentir cependant que de 4 à 6 heures du matin. Vers l'aube du jour, il y a eu saute de vent dans la direction de l'ouest et peu à peu la tempête s'est apaisée. Dans tous les quartiers de Londres, les toitures des maisons ont été enlevées ; les cheminées et les murs des jardins ont été abattus, mais il n'est survenu aucun événement regrettable dans ce tohu-bohu météorologique.

Sur la Tamise, les accidents ont été nombreux. Beaucoup de navires ont chassé sur leurs ancres, et plusieurs barques ont sombré dans la rivière.

L'article du *Times* se termine par l'énumération des sinistres qui ont eu lieu sur toute la ligne de parcours suivie par la tourmente.

La vallée de Gloucestershire a particulièrement souffert par suite d'un débordement de la rivière qui l'a complétement noyée. Plusieurs villages sur les bords de la Severn ont été aussi couverts par les eaux et l'inondation a été telle que les rez-de-chaussée des maisons ont dû être abandonnés par les habitants. La circulation est devenue impossible et les dommages sont considérables.

On sait en outre que l'un des clochetons de la tour Victoria (tour de Londres), qui fait partie de l'édifice où se réunit le Parlement s'est écroulée par la violence de la tempête.

HOMMES ET CHOSES

Le vent est aux résurrections, et les journaux du radicalisme continuent à réclamer l'amnistie, sans rien faire pour la mériter. On a dit que Millière n'était pas mort ; on a dit que Félix Pyat se cache encore dans Paris ; voici qu'on annonce à présent que Rochefort verrait sous peu sa peine commuée, ainsi qu'il a été fait pour Pipe-en-Bois, en celle du bannissement.

Mon Dieu ! je ne désire nullement la mort du pécheur ; à peine si j'oserais même réclamer celle du criminel ; mais il me semble qu'en reconduisant à la frontière de Belgique, d'Espagne ou d'Italie, le rédacteur du *Mot d'Ordre* et de la *Lanterne*, c'est l'innocenter tout à fait ; bien mieux, c'est lui dire : Vous avez été condamné pour écrits politiques plus qu'incendiaires, mais nous trouvons que vous n'avez pas accompli encore votre œuvre tout entière. Nous vous serons donc extrêmement obligés si vous vouliez bien la continuer, non pas à Paris, — il faut garder les convenances, — mais sur le territoire de la libre Belgique ou de la plus libre Angleterre.

Rochefort, lui aussi, est l'un des nombreux prétendants à la présidence de la République. Il croit fermement à cet avenir, et le jeune et gros Mourot, qui s'est fait le séide de cet autre Mahomet, lui répétait tous les jours, comme dans le *Prophète* : « Tu règneras ! »

Ce vaudevilliste, si malencontreusement fourvoyé dans la politique, a été longtemps ennuyé de son rôle, car il a assez d'esprit pour reconnaître qu'au fond il n'est qu'un subalterne dans la grande armée des esclaves de la démocratie radicale ; mais quand il a vu ses publications s'enlever par charretées et l'or affluer dans ses poches, il s'est dit : il faut continuer.

Il est grisé de lui-même; il le sera jusqu'au jour où le bourgeois, son véritable acheteur, renoncera à payer les verges qui le fouettent.

Dans tous les cas, Rochefort libre, et la plume à la main, c'est de la besogne pour le gouvernement de M. Thiers, et plus encore pour celui qui lui succèdera.

⁂

On commence à parler de Blanqui, qui va être jugé ces jours-ci. Parlons-en un peu aussi, ou plutôt de son club de 48.

Un jour Caussidière arriva au club Blanqui; il était pâle et cependant, en l'examinant bien, on eût pu se convaincre qu'il avait, sinon bien dîné, du moins pris quelques réconfortants. Nous allons voir qu'il n'avait pas bien dîné.

La veille, au club Blanqui, un orateur montagnard avait accusé carrément le préfet, ou, pour être plus exact, le délégué à la préfecture de police, de tendances aristocratiques. Cela pouvait sembler fabuleux, quand on connaissait le personnage ; mais pour les cordonniers, tailleurs, ouvreurs de fiacre, loupeurs et gouapeurs de l'endroit, une semblable accusation pouvait avoir de graves conséquences. Il y allait de la popularité de ce gros gaillard, qui se voyait, dans ses rêves bachiques, président de la République, pour le moins.

Blanqui ne l'aimait pas ; il lisait dans le jeu de ce viveur astucieux qui voulait, comme lui, s'imposer par la populace, mais d'une autre façon. Il était bien forcé de lui accorder la parole, car le préfet avait de nombreux partisans dans la voyoucratie, dont il était le plus triomphant produit.

Caussidière parut à la tribune au milieu du plus profond silence et commença par avaler un grand verre de vin que lui tendit un de ses fidèles. Cet acte, indifférent en apparence, lui attira de chaleureux applaudissements ;— tandis que le classique verre d'eau que les orateurs ingurgitaient d'ordinaire était, chaque jour, un prétexte à lazzis sans fin.

« Citoyens !... » dit-il en donnant un violent coup de poing sur la tribune. Le verre qu'il venait de reposer sauta et retomba en se brisant en morceaux : ce qui fut accueilli par d'immenses éclats de rire.

— Ma cause est gagnée, dit-il en se retournant vers Blanqui, vous allez voir !...

Blanqui fit la grimace et réclama le silence.

L'éloquence de Caussidière, c'était le *Père Duchêne* en action.

⁂

« Citoyens, dit Caussidière, je n'abuserai pas de vos moments en vous faisant une profession de foi que vous connaissez tous. Vous savez que je suis un franc patriote et que je n'aime pas les aristos. On m'a vu à l'œuvre, je n'ai pas froid aux yeux, et pendant toute ma vie j'ai fait trembler le tyran dans son palais.

» Mais j'arrive au plus pressé. Hier, un citoyen que je ne connais pas, que je ne veux pas connaître, car j'en aurais peut-être trop long à dire sur son compte, s'est permis de fouiller dans ma vie privée et de me présenter à vous comme un aristo. Il ne pouvait pas me faire une plus cruelle injure, et c'est pour cela que j'ai voulu en avoir le cœur net et vous dire, franchement, carrément, en vrai patriote, ce qui a pu motiver les propos imprudents de mon ennemi.

» Citoyens, j'ai quarante patriotes comme moi, comme vous, à nourrir par jour. C'est la crême de la démocratie, tous condamnés politiques, tous ayant leur dossier à la préfecture et signalés à l'ancienne police du roi Philippe comme ayant conspiré toute leur vie contre le trône et l'autel, ennemis de la prêtraille et des aristos, quoi !

» Eh bien ! ces citoyens, ils mangent avec moi, et j'ai trouvé fameux, mirobolant, de les faire traiter par les cuisiniers de l'ancien préfet. Ils ne sont pas gourmands, les pauvres enfants, ni moi non plus ; mais nos cuisiniers connaissaient leur métier ; il n'est pas une des bonnes ménagères qui m'écoutent qui ne convienne qu'avec rien on fait beaucoup, quand on sait. Tout est là, dans la cuisine comme dans la politique, et puisque je passe mes nuits et mes jours à me crever les yeux pour vous faire de la bonne besogne patriotique, c'est bien le moins que nos ragoûts soient réussis, tonnerre !

» Ah ! mais voilà, il y a toujours des envieux et des jaloux !... J'avais dans les montagnards de la préfecture trois cuisiniers, bons patriotes, mais se prétendant très forts sur la science des Carême et des Brillat-Savarin. Avec quelques camarades, armés jusqu'aux dents, ils ont envahi la cuisine et expulsé les cuisiniers du préfet.

» Je n'en sus rien ; mais dès le soir même, on remarque un changement... mais un changement... les gaillards buvaient le vin des gibelottes et laissaient le rôti brûler... Moi, je ne disais rien, je suis un Spartiate, je m'accommode de tout; mais mes compagnons, braves gens, qui ont gémi sur les pontons et dans les casemates du tyran, ils ont bien droit à un peu de compensation. Ils se fâchèrent. L'un d'eux, même, bon cœur, eut le courage de me dire un jour : « Décidément,
» citoyen préfet, ta cuisine tourne à la gar-
» gote, j'en ai assez ! »

» Citoyens, que devais-je faire? J'ai rappelé les anciens cuisiniers. Voilà mon crime. Que celui qui n'en aurait pas fait autant passe une corde au cou de son préfet. »

Un tonnerre d'applaudissements accueillit la péroraison de Caussidière, qui descendit dans la salle et se mêla aux groupes qui l'acclamèrent et le reconduisirent ensuite jusqu'à la rue, en criant et gesticulant avec enthousiasme.

Blanqui, le doctrinaire, leva la séance.

— Deux séances comme celle-là, se dit-il, et il me coule.

CHRYSALE.

LES TRIBUNAUX

COUR D'APPEL DE PARIS

(Chambre correctionnelle)

Audience du 25 janvier 1872

AFFAIRE DE M. PLACE, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE A NEW-YORK. — ABUS DE CONFIANCE. — ARRÊT.

Le procureur de la République en avait appelé du jugement rendu par le tribunal de la Seine, à la date du 19 octobre 1871, qui avait acquitté M. Place.

M. Place avait été mis en liberté.

La Cour, ayant reçu l'appel, vient de rendre un arrêt dont les considérants ne remplissent pas moins de quatre colonnes de la *Gazette des tribunaux*. Nous n'en donnons donc qu'un résumé :

La cour,

Considérant que les opérations dans lesquelles Victor Place s'est trouvé mêlé, de septembre à décembre 1870, par suite du mandat qui lui avait été confié par le gouvernement français, et à raison desquelles la prévention lui reproche de s'être rendu coupable d'abus de confiance, sont les suivantes :

1° Achat de 6,000 carabines Snyders, moyennant 584,640 fr.;

2° Achat de 5,790 fusils Roberts, moyennant la somme de 616,000 fr.;

3° Achat de dix-sept mitrailleuses Gattling, moyennant la somme de 278,730 fr.;

4° Affrétement de deux navires, *l'Erié* et *l'Ontario*, moyennant la somme de 600,000 fr. environ, non compris les commissions ;

5° Commission de 2 pour cent réclamée, perçue et encaissée sous le titre de commission consulaire d'usage ;

6° Commission de 1 pour cent allouée au sieur Chauviteau ;

7° Commission des 25 cents ;

Les considérants développent chacun de ces chefs d'accusation et sont suivis de l'arrêt suivant :

Infirme le jugement dont est appel, et, statuant par une décision nouvelle,

Déclare qu'il résulte de l'instruction et des débats, qu'en 1870, Victor Place a détourné ou dissipé, au préjudice du gouvernement français, des sommes qui ne lui avaient été remises qu'à titre de mandat, à la charge de les rendre ou représenter, ou d'en faire un emploi déterminé, savoir : la somme de 602,000 fr. montant de la commission de 2 p. 100 par lui perçue et encaissée à titre de commission consulaire d'usage, et conjointement avec un autre individu (Chauviteau) : 1° le montant des commissions perçues et indûment encaissées sur le vente de 6,000 carabines Snyders, achetées de Hartley, Schuyler, Graham et Cᵉ ;

2° La différence qui a existé entre le prix réel de 5,790 fusils Roberts et le prix apparent porté sur les factures faites au nom d'un sieur Church, vendeur simulé ;

3° La somme de 50,000 fr. environ formant la différence entre le prix réel de dix-sept mitrailleuses, et celui porté aux factures;

4° La somme de 45,000 fr., pour la prime d'affrétement des deux navires *l'Erié* et *l'Ontario*;

5° La somme de 160,000 fr. pour le montant de la commission des 25 cents perçue et payée sur les fournitures faites par la maison Remington jusqu'au 14 novembre 1870; sur les autres chefs de prévention, notamment sur le chef de la commission de 1 0/0 allouée à Chauviteau, le renvoie des fins de la poursuite ;

Déclare en conséquence que ledit Victor Place s'est rendu coupable du délit prévu et puni par les art. 408 et 406 du Code pénal, et lui faisant application desdits articles, le condamne en deux années d'emprisonnement, 2,000 fr. d'amende, fixe à huit mois la durée de la contrainte par corps, s'il y a lieu de l'exercer pour le recouvrement de l'amende, et condamne Victor Place aux dépens de première instance et d'appel.

M. Victor Place s'est pourvu en cassation.

1ᵉʳ CONSEIL DE GUERRE DE MARSEILLE

Audience du 24 janvier

ATTENTATS CONTRE LA SURETÉ DE L'ÉTAT

Quatre nouveaux accusés contumax ont été jugés. Le conseil a rendu un arrêt aux termes duquel :

Les nommés Job (Joseph-Désiré-Maxime), dit le Mulâtre, cuisinier, ex-membre de la commission départementale, et Gavard (Paul), teinturier à Marseille, ont été condamnés, par coutumace, à la peine de mort, pour complicité d'attentats contre la sûreté de l'Etat ; arrestation et séquestration de personnes, et embauchage de militaires.

Le nommé Alerini (Charles), professeur à Marseille, déclaré coupable de complicité d'attentats contre la sûreté de l'Etat et d'embauchage de militaires, a également été condamné à la peine de mort par coutumace.

Le nommé Onkelinx (François-Emile), tailleur à Marseille, a été condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée, pour complicité d'attentats contre la sûreté de l'Etat et complicité d'arrestations et de séquestrations de personnes.

Conformément à la loi le conseil de guerre a ordonné que ces jugements seraient mis à l'ordre du jour de la place de Marseille et affichés tant à la porte du conseil de guerre qu'à celle de la mairie du domicile des condamnés.

La peine de la déportation prononcée par le même conseil contre le nommé Breton, vient d'être commuée en dix années de bannissement, qui courront à partir du jour du jugement.

BIBLIOGRAPHIE

La librairie de L. Hachette vient de mettre en vente un charmant volume de M. Henri Jousselin, conseiller à la cour d'appel de Paris, qui a pour titre : *les Enfants pendant la guerre*. Ce volume, illustré par Bertall, contient des vers d'une exquise délicatesse, où le bon sens s'allie au patriotisme le plus ardent.

L'*Année Scientifique et Industrielle*, par M. Louis Figuier, vient de paraître à la librairie Hachette. L'auteur a réuni dans ce volume les travaux de la science et de l'industrie qui se rapportent aux deux années 1870 et 1871, ainsi que les questions de science appliquée à l'art de la guerre, qui ont été étudiées pendant l'invasion et le siége de Paris.

La Première Armée de la Loire, par le général d'Aurelles de Paladines, vient de paraître chez l'éditeur Henri Plon. Un superbe volume in-8° cavalier, enrichi de quatre cartes stratégiques coloriées et du *fac-simile* d'un ordre du gouvernement de Tours. Prix : 8 fr. *franco*. 10, rue Garancière, à Paris.

LES AVIS DIVERS

Placement de fonds destinés à l'État: tel est, en réalité, le but de la souscription ouverte par la *Caisse de Cautionnements* pour les fonctionnaires. (*Voir aux Annonces.*)

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 25 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté sans observation.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant : 1° à augmenter le maximum de la part contributive de l'Etat dans la dépense annuelle de la police municipale de Paris; 2° à ouvrir au ministre de l'intérieur un crédit supplémentaire sur l'exercice 1871.

M. Paris, rapporteur, justifie le projet de loi et les conclusions de la commission. Une police fortement constituée à Paris ne profite pas seulement à la population parisienne, mais aussi à toute la France, qui souffre ce dont souffre la tranquillité publique à Paris. Il n'y a donc pas à contester le principe de l'intervention de l'Etat dans les dépenses relatives à la police municipale de Paris; et cette part, en étant fixée à la moitié, est parfaitement justifiée.

M. des Rotours n'est pas opposé au principe de la participation de l'Etat dans la dépense de la police municipale de Paris; mais il s'agit de l'application. On a dit que non-seulement Paris est la capitale de la France, mais que l'Europe entière est intéressée au repos de Paris. L'idée peut avoir quelque justesse, mais ce n'est pas une raison pour faire payer à la France la plupart des charges qui incombent à la ville de Paris.

On a demandé d'abord une part relativement légère à l'Etat, puis les augmentations ont été successives, et en 1867 on est arrivé à demander pour Paris la somme de 5 millions 200,000 fr. Si vous continuez ce système, ajoute M. des Rotours, vous arriverez, à un certain moment, à mettre à la charge de l'Etat et du budget toutes les charges de la ville de Paris. En 1866, un de nos honorables collègues, M. le marquis de Tillancourt...

M. de Tillancourt : Je demande la parole. (On rit.)

Une voix : Parlez ! parlez ! (Rire général.)

M. Des Rotours :... préoccupé d'assurer l'égalité dans toutes les communes de France, M de Tillancourt est venu demander au Corps législatif l'autorisation de centimes additionnels pour assurer le service des gardes champêtres dans toutes les communes de France.

Il est nécessaire que l'on pense aux nécessités particulières des provinces en France, et il ne faut pas oublier que la part de l'Etat dans la police municipale de Paris est loin d'être tout et qu'elle s'étend sur beaucoup d'autres objets dans l'intérêt particulier de la ville de Paris. En résumé, M. Des Rotours voudrait qu'on restreignît la part contributive de l'Etat dans les dépenses municipales de la ville de Paris. La dépense annuelle de la police municipale de Paris, fixée par la loi du 13 juin 1867 à 5,207,000 francs, lui paraît assez considérable, sans la porter à 6,929,425 fr., comme le proposent le projet de loi et le rapport de la commission.

M. Des Rotours combat le système des bons de délégation de la ville de Paris. Il ne conteste pas les difficultés de la ville de Paris devant la formidable insurrection dont elle a été victime. Mais il ne voudrait pas que les dépenses fussent fixées d'une manière définitive au chiffre trop considérable où on les porte.

M. de Tillancourt croit qu'à la suite de l'insurrection et des désastres produits par l'insurrection, la situation de la ville de Paris est différente de ce qu'elle était il y a cinq ans. C'est pour cela qu'il est favorable au projet présenté par le gouvernement.

M. Benoist-d'Azy ne peut laisser passer, sans y répondre, les attaques de M. Des Rotours contre une institution qui a rendu de grands services. (Exclamations diverses.) Il demande à l'Assemblée de réserver la question jusqu'au moment où viendra la discussion du budget de la ville de Paris. (Approbation.)

M. Des Rotours tient à répondre à M. Benoist-d'Azy. L'article 2 de l'acte constitutif du Crédit foncier dit que les commissions ne peuvent dépasser 45 c. Or, devant le Corps législatif, on a affirmé que les commissions perçues par le Crédit foncier s'étaient élevées à une somme de 1 fr. 25 c. à 1 fr. 50 c. et avaient pris un caractère usuraire et excessif. (Applaudissements à gauche.) L'honorable orateur, revenant sur le fond de la question, dit qu'il ne trouve pas une nécessité suffisamment légitime au projet pour le voter. Ce n'est pas une dépense provisoire ; elle a le caractère définitif, et c'est pour cela que je la repousse.

M. Paris : Je répondrai à M. Des Rotours que cette dépense, se présentant au budget chaque année, n'est fixée que pour une année chaque fois. Quant à la nécessité de la dépense, elle est justifiée par son caractère. Poser la question, c'est la résoudre. (Bruits divers.)

C'est l'insurrection qui est la cause première de cet accroissement de dépenses pour la police municipale. Le personnel a dû être augmenté considérablement, la police est nécessaire pour maintenir la population relaxée à la suite des derniers événements. (Rires et rumeurs diverses.) Au nom de la commission, dont il est rapporteur, M. Paris termine en demandant à l'Assemblée de voter le projet de loi. (Très bien!)

Le projet de loi est ainsi conçu :

« Art. 1ᵉʳ. — Le maximum de la part contributive de l'Etat dans la dépense annuelle de la police municipale de Paris, fixé à la somme de 5 millions 207,000 fr. par la loi du 13 juin 1867, est porté à 6 millions 929,425 fr. Il ne pourra être élevé au-dessus de cette somme qu'en vertu d'une loi spéciale. (Adopté.)

» Art. 2. — Un crédit supplémentaire de 686,000 fr. est ouvert au ministre de l'intérieur sur l'exercice 1871 pour compléter en 1871 la subvention de l'Etat dans les dépenses de la police municipale de la ville de Paris ». (Adopté.)

Aux termes du réglement sur les lois de finances, il est procédé au scrutin sur l'ensemble de la loi.

Le scrutin donne le résultat suivant :

Nombre des votants	626
Majorité absolue	314
Pour	589
Contre	37

Le projet de loi est adopté.

Un membre dépose un projet de loi sur lequel il demande l'urgence. Il est conçu en ces termes:

« Art. 1ᵉʳ. — A partir du..... il sera perçu au profit du Trésor un droit de 10 c. par franc en sus de chaque billet d'entrée ou d'abonnement partout où se donnent des pièces de théâtre, dans les bals publics, les cafés-concerts, à toute fête où l'on paie., etc. (Très bien !)

» Art. 2. — Un règlement d'administration publique déterminera le mode de perception de cet impôt. » (Très bien! très bien)

L'urgence, demandée par l'auteur de ce projet de loi, est votée sans contestation par l'Assemblée.

Le projet est renvoyé, en conséquence, immédiatement à la commission du budget.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi relatif à la marine marchande.

M. l'amiral La Roncière Le Noury prend la parole pour la défense de la marine; c'est une tâche patriotique.

L'orateur commence par exposer les arguments qui ont été développés. (Nous entendons malheureusement fort peu l'honorable amiral.) Il soutient le projet du gouvernement en s'appuyant surtout sur l'intérêt que présente la question de la marine marchande au point de vue de l'inscription maritime et de la formation d'ouvriers spéciaux.

La loi proposée n'est pas fiscale, elle est essentiellement nationale. Vous voulez que vos vaisseaux aillent partout, sur toutes les mers; c'est pour cela qu'il faut protéger notre marine. C'est affaire de grandeur nationale et de patriotisme. (Très bien ! très bien !)

La parole est au rapporteur de la loi, M. Ancel, qui résume la discussion.

M. Ancel : Un arrêté du pouvoir exécutif devait déclarer qu'il serait pourvu à des surtaxes de pavillon comme modification à la loi du 19 mai 1866. Le gouvernement actuel a pensé qu'il valait mieux procéder à cette modification par une loi, et la commission du budget s'est entendue avec le gouvernement à cet effet.

Dans l'enquête ordonnée par le Corps législatif, et qui a été aussi sérieuse qu'étendue, des opinions très diverses se sont produites sur les moyens de venir en aide à la marine marchande et de compenser l'inégalité des conditions dans lesquelles elle se trouve vis-à-vis de la plupart des marines étrangères ; mais personne n'a nié cette inégalité, cette souffrance, ni la nécessité d'y remédier.

Les uns ont pensé qu'un remaniement complet de nos réglements maritimes pourrait suffire ; que l'on pourrait y ajouter un système de primes, moyen dont il a été parlé dans le Congrès des Etats-Unis. D'autres, et ce sont de beaucoup les plus nombreux, ont insisté pour le rétablissement des surtaxes de pavillon et d'entrepôt.

La commission ne conteste pas l'utilité de la modification de certains réglements, mais elle repousse le système des primes avant une étude plus approfondie, demandant un temps dont on ne saurait disposer aujourd'hui. La grande majorité de la commission s'est prononcée pour le système des surtaxes de pavillon et d'entrepôt.

D'ailleurs, il ne faut pas que les intérêts en jeu aient trop de craintes. Ils peuvent, au contraire, se rassurer à l'égard des importations qui nous sont nécessaires. L'Angleterre et les Etats américains importeront directement les produits naturels spécifiés dans ce traité de 1866, le charbon et le coton. Il était impossible d'agir autrement, ou bien nous aurions eu les représailles de l'Angleterre et de l'Amérique.

Nos concessions sont la raison de traités de réciprocité de la part de ces deux grandes puissances maritimes.

Les surtaxes qui seront établies seront au reste modérées, plus modérées qu'elles n'étaient avant le traité de 1866. Aussi les surtaxes seront-elles, non pas une protection réelle, mais seulement un encouragement. (Très bien ! sur un grand nombre de bancs.)

Il ne faut pas oublier quel est le tonnage des bateaux à vapeur en comparaison de celui des navires à voiles. Le tonnage des bateaux à vapeur est de 142,000 tonneaux. Mais il y a 104,000 tonneaux subventionnés, qui nous coûtent 26 millions 500,000 francs. C'est là une prime que l'on ne devrait pas mettre de côté, quoique les adversaires des surtaxes n'en parlent pas.

Le tonnage à voiles est de plus d'un million de tonneaux. Il ne faut pas parler devant le fait des seules villes du Havre et de Marseille comme les seuls ports de France.

Il n'est pas exact que le Havre et Marseille forment le quart de la marine marchande : le Havre a 120,000 tonneaux, Marseille 87,000, en tout 207,000; ce n'est pas le quart devant le million des navires à voiles.

Ce que l'on doit remarquer, c'est que sur les 142,000 tonneaux de bateaux à vapeur, il y a 94,000 fr. pour Marseille et 16,000 fr. pour le Havre, en tout 110,000 fr.; mais il y a 104,000 tonneaux de subventionnés et 26 millions de subvention, et les navires subventionnés sont pour la plupart à Marseille. Il ne faut pas méconnaître les autres ports de France qui sont, eux aussi, la pépinière de nos navires.

Une grande quantité de protestations se sont élevées contre l'opinion de nos contradicteurs. Plusieurs chambres de commerce, entre autres celles de Bordeaux et du Havre, se sont montrées favorables au projet de loi. A Bordeaux, il y a 6,000 signatures qui demandent la révision de la loi de 1866; au Havre, 2,000 pétitionnaires la demandent.

L'orateur fait une longue énumération de petits ports de commerce qui agissent dans le même sens. Ce sont des signatures d'ouvriers, de marins, de capitaines, d'armateurs, etc., etc. (Vive approbation.)

La marine marchande a besoin de protection ; alors que vous voyez l'argent se porter vers les chemins de fer, les Compagnies financières, etc., personne n'ose exposer d'argent pour les entreprises sur mer. (Approbation.)

Depuis quand le développement commercial a-t-il eu lieu ? Est-ce depuis l'année 1866 ? mais non, puisque la loi n'était exécutoire qu'à partir du 1ᵉʳ juin 1869. En réalité, les marchés se sont développés tandis que les taxes de pavillon existaient. En 1869, que voyons-nous dès que la loi a été appliquée ? Nous voyons notre tonnage diminuer, tandis que le tonnage étranger augmentait. Et à quoi tenait ce développement? au fret du tiers pavillon qui nous était enlevé. (Vive approbation.)

Passant à un autre ordre d'idées, l'honorable M. Ancel dit en terminant que la marine militaire et la marine marchande sont solidaires, et que, pour avoir de bons marins militaires, il faut protéger la marine marchande. Il demande à l'Assemblée de voter le projet de loi et de passer à la discussion des articles. (Vive approbation.)

M. Tolain monte à la tribune.

Plusieurs voix : La clôture! la clôture!

M. Tolain pense que l'Assemblée se doit d'entendre un orateur désirant répondre au rapporteur de la loi. (Aux voix!)

M. le président consulte la Chambre.

La clôture n'est pas prononcée et la discussion continue.

M. Tolain : Au point où en est arrivée la discussion, je comprends qu'il faut être court; je ne présenterai donc que quelques brèves considérations. Et d'abord, quel est l'intérêt devant lequel nous nous trouvons en présence pour établir des surtaxes de pavillon et d'entrepôt? Devant l'intérêt du Trésor.

Or, à quel chiffre se monte cet intérêt? A 6 millions. Est-ce utile de remettre tout en question pour un tel intérêt, surtout s'il se trouve en présence d'un intérêt plus grand? Pour M. Tolain, la marine marchande n'a pas intérêt à ces surtaxes, et elle prospérera plus aujourd'hui par la liberté que par toutes ces surtaxes.

S'agit-il d'une protection? continue l'orateur. C'est ce que demandait M. de Pomelec en disant qu'il n'y aurait pas de marine marchande sans protection.

Ce qu'il y a d'exact, c'est qu'il n'y a pas de prospérité pour la marine marchande sans une puissante marine intérieure. On dit que nous manquons de fret de sortie et de matière encombrante.

Dans l'enquête, où l'on trouve tout, il est écrit que des hommes compétents ont parlé du plâtre, de la chaux, du porphyre, etc., qui serviraient parfaitement de fret de sortie pour les transporter dans les parties du monde où font défaut les moyens de construction. (Exclamations.)

Ce n'est pas moi qui parle, ajoute M. Tolain, mais des hommes compétents qui ont déposé devant les membres de la commission d'enquête; ils n'auraient pas parlé ainsi pour dire une niaiserie: je puis donc croire leur opinion fondée.

Ce qu'il faut, c'est que l'on ait une forte navigation intérieure, et que les chemins de fer ne lui fassent pas une concurrence immorale par l'abaissement des tarifs, puis le relèvement de ces mêmes tarifs quand la concurrence a disparu. Il ne faut pas oublier non plus qu'il n'y a pas seulement que des armateurs et des constructeurs de navires en France; il y a des hommes de profession libérale et l'immense population qui, en définitive, paye les subventions et les impôts.

On parle de l'intérêt des marins. Les Compagnies payeront-elles plus les marins après la surtaxe qu'auparavant ? Il est permis d'en douter. Souvenons-nous, d'un autre côté, que si l'on met des surtaxes sur l'intercourse de la part de l'étranger, l'étranger imposera notre propre intercourse et nos propres navires quand ils iront chez lui.

Quant à l'inscription maritime et à notre marine militaire devant la transformation de la marine actuelle, le nombre des marins, et, par suite, le chiffre de l'inscription maritime pourrait, d'après l'avis de M. Tolain, être très sensément diminué.

Vous créez l'antagonisme entre les divers intérêts. Tandis que tels industriels demandent l'introduction libre des fers fins de Suède, tels autres veulent, au contraire, qu'on les protége contre les fers. En terminant, M. Tolain fait appel à la virilité de tous dans le pays pour qu'on s'habitue à ne rechercher que dans ses propres forces la véritable protection.

M. l'amiral Fourichon : Aucune controverse ne s'est élevée au point de vue des grands intérêts politiques et militaires de la question. Il vaudrait mieux fermer les arsenaux et supprimer le budget plutôt que de construire des vaisseaux qu'on ne pourrait faire monter par un nombre suffisant de marins. (Approbation.)

Conservons avec un soin jaloux notre navigation marchande, surtout la navigation à long cours, qui est l'école, la seule école des bons matelots. (Très bien !)

La marine marchande est un élément de grandeur pour le pays, et il nous est permis d'espérer encore. (Vive approbation.)

Je vous prie donc d'adopter le projet du gouvernement, qui, dans ses dispositions fondamentales est une véritable protection pour notre pavillon. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. le président consulte la Chambre sur la clôture de la discussion générale et la lecture des articles. Une demande de scrutin est déposée.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	654
Majorité absolue	328
Pour passer à la discussion des articles	505
Contre	149

L'Assemblée décide qu'elle passera à la discussion des articles.

M. le président donne lecture de l'article 1ᵉʳ :

« Art. 1ᵉʳ. — Les marchandises importées par navires étrangers seront passibles de surtaxes de pavillon fixées par 100 kilog. comme ci-après : des pays d'Europe et du bassin de la Méditerranée, 75 c.; des pays hors d'Europe, en deçà des caps Horn et de Bonne-Espérance, 1 fr. 50 c.; des pays au delà des caps, 2 fr. »

Plusieurs voix : A demain!

M. de Champvallier a déposé une proposition qui consiste à ajouter : « Les marchandises importées autres que celles provenant des colonies étrangères. »

M. Villain, au nom de la commission du budget, demande que ce qui a rapport aux sucres soit réservé.

M. le président invite M. Villain à formuler sa proposition.

Voix diverses : A demain! à demain!

M. le président : On peut renvoyer la discussion à la séance prochaine, si l'Assemblée le désire.

M. le marquis de Tillancourt : Il est important que la séance commence véritablement à deux heures. Je sais qu'un grand nombre de nos collègues n'assistent pas au commencement des séances parce qu'ils sont dans les commissions; mais en ce moment le travail des commissions est beaucoup moins urgent que celui des séances publiques. Je demande donc que l'appel nominal ait lieu.

M. Casimir Périer, ministre de l'intérieur, voudrait la mise à l'ordre du jour de demain de la proposition de M. Brisson, demandant l'abrogation de la loi du 18 avril 1869, relative à l'approbation du budget de la ville de Paris par l'Assemblée nationale. Le gouvernement est d'accord avec la commission pour l'abrogation de cette loi. De cette façon, le budget de la ville de Paris ne serait pas soumis à l'Assemblée.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

ÉCHOS DE PARTOUT

Hier a été célébré à l'église de la Madeleine le mariage de M. Sipierre avec Mlle Marie Nérida-Jeandot.

M. Sipierre est le fils du « père des sergents de ville ». On sait que ce surnom fut donné à M. Sipierre père lors du don de 10,000 fr. fait par lui aux sergents de ville de Paris. Mlle Nérida-Jeandot est la fille du banquier de ce nom.

Nous avons rarement vu d'aussi riches toilettes. Citer les invités serait trop long; contentons-nous de constater qu'il y avait là un grand nombre de représentants de la presse, parmi lesquels M. Emile de Girardin.

La messe a été dite par M. Lerebours, curé de la Madeleine, et parent de Mlle Nérida-Jeandot.

⁂

Ce matin, à midi, ont eu lieu à l'église Saint-Augustin, les obsèques de Mme Teuré, mère du banquier de ce nom. L'assistance était des plus nombreuses.

⁂

La soirée d'hier pourrait s'intituler soirée des rendez-vous manqués; car, sous l'influence d'une perturbation atmosphérique, les horloges électriques des différentes gares de Paris ont marqué les heures les plus improbables.

Le cadran de la gare du Nord marquait dix heures juste au moment où l'horloge de la gare de Lyon sonnait minuit et celle de la gare de l'Ouest une heure et demie.

Ce matin tout était rentré dans l'ordre.

⁂

C'est décidément le 22 février qu'aura lieu à l'Académie la réception de M. le duc d'Aumale.

⁂

Avant-hier soir a eu lieu, dans les salons de l'hôtel du Louvre le *bal des sauveteurs*, sous la présidence de M. Molin, le doyen de la corporation.

M. Molin est chevalier de la Légion d'honneur et vingt fois médaillé pour sauvetage.

A onze heures, le bal était au grand complet. On y voyait les uniformes les plus curieux et les physionomies les plus singulières. Eclusiers, marins de toute sorte, garde-pêches, gardes-côtes, baigneurs, etc., étalaient avec orgueil des brochettes de médailles.

Le bal a duré jusqu'au matin.

⁂

Le tribunal civil de la Seine vient de condamner à 50 francs d'amende M. Bartholy, directeur du théâtre Saint-Pierre, pour avoir joué sans autorisation les pièces dont voici la liste :

Les 30 et 31 juillet 1871, les *Deux forçats*, de Carmouche;

Les 6 et 7 août, le *Trésor volé* ou l'*Argent du Diable*, pièce portée sur l'affiche en dénaturant le titre qui est l'*Argent du Diable*, et sans mentionner sur cette affiche les noms des auteurs, MM. Victor Séjour et Jaime fils;

Les 13 et 14 août, l'*Empoisonneuse*, qui n'est autre que le drame intitulé la *Servante du Val-Suzon*, par MM. Brisebarre et Nus;

Le 20 août, *Riche d'amour*, sans nom d'auteur sur l'affiche, causant ainsi préjudice à MM. Saintine, Duvert et Lausanne;

Les 20 et 21 août, *Marguerite de Caylas ou la Nuit de la Saint-Barthélemy*, le *Bénéficiaire*;

Les 27 et 28 août, les *Deux Jumeaux*;

Les 10 et 11 septembre, les *Pères ou l'Epreuve*, la *Veuve au Camélia*, *Croquepoule*;

Les 16 et 17 septembre, le *Supplice d'une femme*, l'*Homme à bonnes fortunes*, *Un Soir qu'il neigeait*;

Le 18 septembre, la *Servante du Val-Suzon*, *Chien et Chat*, la *Meunière du Puy-de-Dôme*;

Les 24 et 25 août, le *Courrier de Lyon*.

Dix-sept pièces pour 50 francs, 2 francs 95 centimes par pièce! Ce n'est vraiment pas cher.

⁂

C'est demain la Saint-Charlemagne... un saint qui doit être le mieux fait du Paradis, car ceux qui ont cette année « fait Charlemagne » étaient des malins.

Exemple les réfugiés de la Commune qui ont retiré leur épingle du jeu et vivent grassement, à l'heure qu'il est, du produit de leurs économies.

DON SPAVENTO.

LES THEATRES

Nous avons parlé des différentes combinaisons qui se présentent pour le Théâtre-Italien.

Il y en a deux qui méritent d'être étudiées sérieusement par les propriétaires de la salle Ventadour.

L'une a pour but la réorganisation du Théâtre-Italien tel qu'il existait.

L'autre, au contraire, consiste à ne garder du Théâtre-Italien que son répertoire, mais traduit, et à faire représenter des œuvres nouvelles. Ce serait, en un mot, la résurrection de l'ancien Théâtre-Lyrique de la place du Châtelet.

Inutile de dire que M. Carvalho n'est pas étranger à cette dernière combinaison.

⁂

Ruy-Blas, dont l'Odéon prépare la prochaine reprise, a été distribué de la façon suivante :

Ruy-Blas,	MM.	Lafontaine.
Don Salluste de Bazan,		Geffroy.
Don César de Bazan,		Mélingue.
Don Guritan,		Talien.
Dona Maria de Neubourg, reine d'Espagne,	Mmes	Sarah Bernhardt.
Duchesse d'Albuquerque,		Ramelli.
Casilda,		Broissat.
Une duègne,		Lambquin.

Seigneurs, grands de Castille :
MM. Laute, Richard, Roger, Clerh, etc.

⁂

M. Th. Bullier nous prie d'annoncer que le produit de sa soirée du dimanche 4 février sera consacré à la souscription pour la libération du territoire. M. Bullier donne là un bel exemple, que nous espérons voir suivre par tous les établissements publics du même genre que le sien.

⁂

Dimanche dernier, au festival populaire du théâtre du Châtelet, une jeune cantatrice, Mlle Hélène Loyé, a dit avec beaucoup de style et de sentiment la chanson du *Roi de Thulé* et l'air des *Bijoux* de *Faust*.

Dans la deuxième partie, une charmante *ronde*, composée par M. Cressonnois, a été chantée d'une façon tout à fait remarquable par la jeune cantatrice, avec les honneurs du *bis*.

Dimanche prochain, l'empereur du Brésil doit assister au festival; il a fait retenir une loge et a demandé à ce que les petites violonistes Laure et Mathilde Hermann figurassent dans le concert.

Voici, du reste, le programme :

Première partie

Sous la direction de M. Cressonnois

1° Ouverture du *Roi d'Yvetot*. A. Adam.
2° Grande mosaïque sur l'*Africaine*.................. Meyerbeer.
Arrangée par M. E. Prévost, avec soli par MM. Chollet (violon); Duvergès (flûte); Lalliet (hautbois); et Lacoste (cornet à piston)
3° Ouverture du *Jeune Henri*. Méhul.
4° Marche funèbre (1re audition) Léonce Cohen. Grand prix de Rome.
(A la mémoire des victimes du siége de Paris.)

Deuxième partie :

Sous la direction de Henry Litolff

1° Fragments de *Roméo et Juliette*.................. H. Berlioz.
A Concert et bal.
B Fête chez les Capulets.
2° Variations sur le *Carnaval de Venise*.............. Paganini.
Exécutées sur deux violons par Mlles Laure et Mathilde Herman, âgées de 9 et 10 ans.
3° Andante de la symphonie en *la*.................. Beethoven.
4° Marche du *Songe d'une nuit d'été*.................. Mendelssohn.

⁂

Notre confrère Gustave Lafargue devient un véritable accapareur.

Son opérette de *Suzanne au bain* fait en ce moment les délices des habitués de Tivoli.

Cette bluette est du reste fort agréablement interprétée par Mlle Peretti, une ravissante enfant, qui, croyons-nous, a de l'avenir, M. Lary, un jeune ténor plein de feu et d'entrain, et un excellent acteur dont nous regrettons d'avoir oublié le nom, qui a de véritables qualités comiques.

⁂

On annonce comme devant être jouée au théâtre lyrique de l'Athénée, après la *Fête à Venise*, de Federico de Ricci, la *Diane de Beaumont*, de M. Membrée.

⁂

Boule de Neige a été donnée hier aux Bouffes pour la dernière fois.

On reprend ce soir la *Chanson de Fortunio*, d'Offenbach, avec Mme Peschard, dans le rôle créé jadis avec tant de succès par la pauvre petite Pfotzer, si cruellement enlevée au début d'une carrière qui promettait d'être brillante.

Jennius.

Opérations dentaires insensibles par l'OXYDE DE NATRUM, succès consacrés par la Fac. de Méd., pièces dentaires les seules ayant obtenu une mention honorable du corps médical. Docteurs MARCUS et HERMAN ADLER, rue Meyerbeer, 4.

Conseils aux femmes sur leurs maladies et la stérilité, par le Dr Maheux. 1 vol. avec 84 fig. 3 f. 50 f°. Baillière, éd., 17, r. de l'Ecole-de-Médecine.

LE CRÉDIT LYONNAIS, 6, *boulevard des Capucines*, bonifie les taux d'intérêt ci-après :

Dépôts à vue................	3 0/0
— de 3 à 5 mois........	4 0/0
— de 6 à 11 mois........	4 1/2 0/0
— de 1 an et au-dessus..	5 0/0

Il délivre des chèques sur
LYON — MARSEILLE — LONDRES

Insensibilisateur Duchesne. Extractions et pose de dents *sans douleur*, 45, rue Lafayette.

CESSATIONS DE PAYEMENTS

Jugements du 24 janvier 1872.

DENNÉ (Emile-Léon-Laurent), commissionnaire en marchandises, demeurant à Paris, rue Favart, 2, faisant le commerce sous le nom de Denné-Schmitz.

PETITNICOLAS (Jean-Baptiste), marchand de métaux, demeurant à Paris, rue des Vinaigriers, 54.

BAPTISTE père (Nicolas), entrepreneur de menuiserie, demeurant à Paris (Montmartre), rue Marcadet, 111.

DESMANT aîné (Etienne-Noël), négociant en vins, demeurant à Choisy-le-Roi, rue St-Louis, 28.

1° CHAUVEL (Jules); 2° CHAUVEL (Alfred), entrepreneurs de maçonnerie, associés de fait, demeurant tous deux à Boulogne (Seine), route de Versailles, 137.

MOLHERAT (Jean-Pierre), épicier fruitier, demeurant à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, passage Saint-Dominique, 26.

COLLAS (Louis), entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Paris, rue Rennequin, 36.

ROUGEAUX (Louis-Charles), marchand de vin, demeurant à Paris, rue de Cels, 10.

BULLETIN COMMERCIAL

Paris, le 26 janvier 1872.

Céréales

Peu d'animation, peu d'activité sur le marché, qui reste en baisse.

Farines de consommation

Les cours sont sans changement.

Marques hors ligne, »» »» à »» »». — Choix, 81 »» à »» »». — Marque D, 81 »» à »» »». — Bonnes marques, 79 »» à 80 »». — Sortes courantes et ordin., 75 »» à 78 »».

Farines de commerce

Les farines de commerce sont en baisse.

Farines huit marques

Dispon., 78 »». — Cour. du mois, 78 »». — Prochain, 78 25. — Mars et avril, 79 25. — 4 de mai, 78 50.

Farines supérieures

Dispon., 76 »». — Cour. du mois, 76 »». — Prochain, 76 25. — Mars et avril, 77 »». — 4 de mai, 76 50.

Huiles

Les huiles de colza ont fléchi; peu d'affaires.

Disp., 115 25 — cour. du mois, 115 25 — 3 prochains, 105 »» — 4 d'été, 104 50 — 4 derniers, 102 50.

L'huile de lin est faible, sans acheteurs.

Disp., 98 »» — cour. du mois, 98 »» — 3 prochains, 96 25 — 4 d'été, 97 »».

Trois-six

Le trois-six est un peu plus ferme.

Disponible et cour., 55 50. — Prochain, 56 »». — Mars et avril, 58 »». — 4 d'été, 60 75.

Sucres

Tendance à la baisse.

COTE COMMERCIALE

88° saccharimétriques, 68 »» à »» »» — Blancs n° 3, 78 »» à »» »» — Raffinés, suivant mérite, 157 » à 160 »».

Le directeur politique gérant : LÉONCE DÉTROYAT.

VENTES IMMOBILIÈRES A L'ENCHÈRE

ETUDE de Me Emile DUBOIS, avoué à Paris, boulevard Sébastopol, 7.
VENTE sur licitation au palais de justice à Paris, le 7 février 1872
1° Une **MAISON** Grande-Rue n° 178, à BOURG-LA-REINE, avec Jardin et dépendances.
Mise à prix.......... 20,000 fr.
2° **2 PIECES DE TERRE ET VIGNE** situées terroir de Bagneux.
Mise à prix.............. 800 fr.
S'adresser : 1° audit Me Emile Dubois; 2° à Me Delpon, avoué à Paris, rue de Seine, 54.

Adjudication, en l'étude de Me PIAT, notaire à Paris, rue Turbigo, 1, le mercredi 31 janvier 1872, à une hre, du **COMPTOIR DES VENTES** de FONDS DE COMMERCE (Maison PETITJEAN), exploité à Paris, rue Montmartre, 12.
Mise à prix : 30,000 fr. Dépôt préalable : 5,000 fr. »

VENTES IMMOBILIERES A L'AMIABLE

CHARMANT PETIT HÔTEL à vendre 60,000 fr. ou à louer 4,000 fr, quartier du parc Monceau, rue Prony; s'adresser à M. E. Flamant, architecte, rue Prony, n 17.

ON achèterait à 2 ou 4 h. de Paris. Domaines de 250 à 500,000 fr. S'ad. à M. Ficquenet, r. Victoire, 6. »

AVIS AUX ACTIONNAIRES

MM. les actionnaires de la Société en commandite **LA LIGNÉENNE** pour la fabrication des papiers et cartons en pâte de bois, sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour le 12 février prochain, à midi, au siége social, rue aux Ours, n° 55. Pour en faire partie, il faut déposer au siége de la Société, trois jours à l'avance, dix actions, contre un récépissé et une carte d'admission.

Il est resté en circulation une petite quantité d'obligations de cette Société. Les porteurs sont priés de vouloir bien se présenter au siége social pour une communication qui les intéresse. »

Les actionnaires de la parfumerie, savonnerie de la *Reine des Abeilles*, **MAISON VIOLET** SOCIETE L. GODEFROY et Ce, sont prévenus que l'assemblée générale est convoquée pour le jeudi, 8 février prochain. La réunion aura lieu au siége de la Société, rue Saint-Denis, 317, à Paris, à deux heures.

L'assemblée aura à entendre et à discuter les rapports du gérant et du conseil de surveillance, à délibérer sur l'attribution des bénéfices et à fixer le dividende. »

ACHAT AU COMPTANT
Des TITRES ANCIENS **5 0/0** ITALIEN et des certificats de dépôt à la BANQUE DES RENTES ET PENSIONS, *5, place de la Bourse.*

POUR LES FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT
CAISSE DE CAUTIONNEMENTS
Remboursables par annuités
Fondée en 1867
CONVERSION EN SOCIÉTÉ ANONYME
Statuts en l'étude de Me GAUTIER, notaire à Paris.
CAPITAL : 4 MILLIONS
Émission de **8,000** *actions de* **500** *fr.*
INTÉRÊTS FIXES :
Payables les 15 janvier et 15 juillet
5 1/2 0/0, dont **3** 0/0 servis par le TRÉSOR, sur les sommes prêtées.

Outre ces intérêts fixes, les souscripteurs jouiront des dividendes annuels, proportionnés au chiffre des opérations, comme au CRÉDIT FONCIER.

GARANTIES :
PRIVILÉGES AU TRÉSOR, ASSURANCES SUR LA VIE DES FONCTIONNAIRES

Conseil d'Administration
MM. LAPERINE D'HAUTPOUL, O ✻, ancien receveur des finances, admin.-directeur.
EIGENSCHENCK, ✻, sous-préfet honoraire.
Baron MILET, ✻, officier en retraite, inspecteur d'assurances.
VITON, receveur principal des douanes en retraite.
LOUIS, fondateur des journaux *des Postes, des Télégraphes* et de *la France administrative*

Souscription du 25 au 31 janvier :
PARIS : Siége social, 5, place de la Bourse;
A la Société du *Comptoir de Paris et des départements*, fondée et dirigée par MM. PIOT frères, banquiers, rue Grange-Batelière, 28.
DÉPARTEMENTS : Dans les Succursales de la BANQUE DE FRANCE, au Crédit de la Société du *Comptoir de Paris et des départements*, et chez les principaux banquiers.
On verse : En souscrivant, **50** fr. par action.
— A la répartition, **75** fr. —
Deuxième et *dernier* versement de **125** fr. au mois de juillet.

PLACEMENT DE FONDS DESTINÉS A L'ÉTAT

Tel est, en réalité, le placement offert par la *Caisse de Cautionnements*, créée en 1867, pour fournir aux fonctionnaires, comme le *Crédit foncier* aux propriétaires, des prêts remboursables par annuités.

On le sait : tout comptable du Gouvernement doit verser un cautionnement au Trésor. Quand il n'appartient pas au comptable, ce cautionnement est frappé d'un privilége, véritable garantie hypothécaire, et les intérêts mêmes ne peuvent être touchés sans l'autorisation du prêteur.

Le chiffre des sommes ainsi encaissées par l'Etat dépassant 300 millions, la *Caisse de Cautionnements* porte son capital-actions à 4 millions, pour satisfaire aux nombreuses demandes qui lui sont adressées par les agents des Finances.

Versés directement au Trésor, garantis par les priviléges de second ordre, par les traitements et par des assurances sur la vie des fonctionnaires, les prêts de la *Caisse de Cautionnements* sont donc à l'abri de toute éventualité financière ou politique.

CANAL DE SUEZ
AVIS AUX OBLIGATAIRES

Le coupon des obligations échu le 1er avril 1871, et dont le payement avait été annoncé pour le 15 février 1872, sera payé le 1er février, au siége administratif de la Compagnie, à Paris, 9, rue Clary, et chez les correspondants.

Les obligations appelées au remboursement par le tirage du 15 mars 1871 seront également remboursées le 1er février.

Les obligations sorties au tirage du 15 juin 1871 seront remboursées le 1er mars, au lieu du 15 avril.

Le coupon des obligations échu le 1er octobre 1871, ainsi que les obligations sorties au tirage des 15 septembre et 15 décembre 1871, seront mis en payement le 1er juillet prochain.

Les obligations sorties aux tirages et les coupons ci-dessus mentionnés sont, dès à présent, reçus comme espèces à la souscription des *bons trentenaires* de la Compagnie, émis à 100 francs et rapportant 8 0/0 d'intérêt.

Les coupons à échoir les 1er avril et 1er octobre 1872 sont également reçus à la souscription des bons trentenaires.

CANAL DE SUEZ

Recette générale de décembre 1871 non compris une vente de matériel s'élevant à la somme de 1,400,000 fr..................... 1.324.606 01
Recette générale de décembre 1870 837.982 95
Augmentation...... 486.623 06

Mouvement maritime de déc. 1871 80 navires
d° d° d° 1870 69 d°
Augmentation...... 11 navires.

Recette générale de l'année 1871 13.002.284 09
d° d° d° 1870 6.387.204 71
Augmentation...... 6.615.079 38

Mouvement maritime de 1871..... 765 navires.
d° d° 1870..... 486 d°
Augmentation...... 279 navires.

J. TOURNIER & Cie
Banquiers, 66, rue Taitbout
Opérations générales de BOURSE, de BANQUE et d'ÉMISSION.

LA CAISSE DE PRÊTS SUR TITRES
8, rue Neuve-Saint-Augustin, 8
avance sur toutes valeurs cotées, reçoit les ordres de Bourse au comptant et à terme.

5 0/0 ITALIEN
Achat au comptant des Titres anciens et des Certificats de Dépôts, 30, rue Vivienne
CHEZ RAPHAEL SOSSA ET Cie
Achat et vente de fonds publics.

LIBRAIRIE ET PUBLICATIONS DIVERSES

LE MONITEUR DES FONDS PUBLICS
ET DES VALEURS INDUSTRIELLES (4e année)
Hebdom. 16 pages de texte; 12 fr. par an; 5 nos gratis sur demande au directeur. 8, rue Ne-St-Augustin.

ACHATS ET VENTES DE FONDS DE COMMERCE

Gr. et magnifi. établissem. de **BAINS** à céder (quart riche); bail 23 ans; affaires 72,000 fr.; net garanti 45,000 fr. Prix, 185,000 fr. (Facilités). M. Lahayes, boulevard Sébastopol, 103. «

INDUSTRIE ET COMMERCE

Cie BEAUJOLAISE 4, boulev. des Italiens, dans la cour.
Vente directe à la consommation de tous les crus de la Bourgogne et du Médoc. Vins ordin. à 160 fr. la pièce et 75 c. la bout. *Franco* à domicile d'Paris. »

SIROP VEGETAL BALSAMIQUE DE RAINAUD
Exclusivement composé de *végétaux*, il produit un effet certain dans la *bronchite aiguë*, l'*angine*, les *rhumes*, la *grippe*, la *coqueluche*, l'*enrouement* et dans toutes les affections de la *gorge* et des *voies respiratoires*. — Il se recommande aux avocats, aux artistes, aux professeurs et aux personnes sujettes, par état, aux irritations du larynx. — Se trouve au Dépôt, chez M. RICQUIER, rue de la Verrerie, 38, et dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

HUILE DE FOIES FRAIS DE MORUE DE HOGG
FLACON MODÈLE DU TRIANGULAIRE
Maladies de poitrine, affections scrofuleuses, dartres, maigreur des enfants, affaiblissement général. Douce et facile à prendre. *Mention honorable.* 2, rue Castiglione, Paris.

PARIS
Imprimerie, Clicherie, Fonderie SERRIERE et Ce, 123, rue Montmartre, 123

FRÉDÉRIC, MARCHAND DE CHEVAUX
5, r. de Sablonville, porte des Ternes, Paris-Neuilly, VIENT DE RECEVOIR UN BEAU TRANSPORT DE CHEVAUX ANGLAIS DE SELLE ET D'ATTELAGE PRÊTS AU SERVICE.

COMPAGNIE FRANCAISE D'ALIMENTATION
Grandes médailles à toutes les Expositions
JULIENNE NOUVELLE
Légumes desséchés et comprimés
SAUCISSONS DE POIS AU LARD
Aliment instantané pour potages, purées, ragoûts, etc.; nourriture saine, délicate, économique. Entrepôt central : 28, rue des Petites-Ecuries, Paris. — Exiger la marque de fabrique.

Achète les **DIAMANTS** Argenterie et Bijoux très cher. BRUNSWICK, orf.-bijoutier, 30, passage Colbert.

AVIS DIVERS

Pour monter à Paris **UNE MAISON DE COUTURE** HORS LIGNE, on demande des DAMES possédant une riche et nombreuse clientèle soit à Paris, soit en province, soit à l'étranger. — *Très belles positions.* — Ecrire *franco*, poste restante, V. A., n° 3.

ON demande un collaborateur commanditaire pour opérations financières reposant sur de solides bases. — M. Gouart, rue Saint-Marc, 7. »

HYGIÈNE — MÉDECINE — PHARMACIE

LES GOUTTES JAPONAISES calment à l'instant le MAL DE DENTS le plus aigu et en empêchent le retour en détruisant la carie. — Pharmacie CAYLUS, carrefour Odéon, 10, Paris, et les phar.

LE DOCTEUR R.-A. GOODENOUGH,
Dentiste américain, 14, rue Halévy.
OPERATIONS SANS DOULEUR

VICES DU SANG Maladie de la peau, des voies urinaires et des organes internes, cancers, épilepsies, asthmes, etc.
ON NE PAIE les honoraires qu'après guérison. Robbe, médecin homœopathe, r. d'Amsterdam, 42, de 3 à 5 h. (Affranchir).

HERNIES La méthode de feu Pr Simon assure la GUERISON RADICALE. Notice envoyée fo. S'ad. à ses élèves et gendres, MM. BEZOU et DESCHAMPS à Saumur (M.-et-Loire) Aff.

FRERES MAHON, rue de RIVOLI, 30
Maladies de la peau et des cheveux, dartres, secrètes.

NOUVEAU TRAITEMENT
des maladies contagieuses, écoulements récents ou anciens, ulcères, rétentions d'urine et dartres, reconnu le plus efficace et le plus prompt.
(Expériences comparatives faites tout récemment)
Consult. gratuit. de midi à 7 h. et par correspondance du Dr PECHENET, méd. de la Fac. de Paris, membre de plusieurs sociétés scientifiques
A Paris, rue COMMINES, 13, (près le cirque d'hiver).

PAPIER RICOU infaillible pour guérir Asthme et Oppression
Pr. 3 f. fo. RICOU, chimiste, B. Sébastopol, 96, Paris.

LAIT CONDENSÉ SUISSE
Observez la marque de fabrique.
1er Prix :
Berne 1867
Médailles :
Paris 1867
Havre 1868
Altona 1869
Seul approuvé par le Bon de LIEBIG
Se vend partout.
Dépôt pour le gros :
30, rue des Petites-Écuries

GRAND-HOTEL,
12, BOULEVARD DES CAPUCINES, PARIS.
700 CHAMBRES ET SALONS,
MEUBLÉS AVEC LE PLUS GRAND COMFORTABLE,
DEPUIS 5 fr. PAR JOUR.
TABLE D'HOTE.
Déjeûner à 4 fr., vin compris.
Dîner à 6 fr., vin compris.
Déjeûners et Dîners à la carte.
ABONNEMENTS A PRIX FIXE,
Comprenant le logement, le chauffage, l'éclairage et la nourriture,
DEPUIS 20 fr. PAR JOUR.

EXPOSITION UNIVERSELLE 1867
Exposition du Havre, 1868
EAU DES FÉES
TEINTURE PROGRESSIVE POUR LES CHEVEUX ET LA BARBE
Rien à craindre dans l'emploi de cette *Eau merveilleuse* dont Madame SARAH FÉLIX s'est faite la propagatrice
Entrepôt général, Paris 43, RUE RICHER | *Dépôts chez les principaux coiffeurs et parfumeurs*

PARIS. — Imprimerie SERRIERE et Ce,
123 — rue Montmartre — 123

Les personnes atteintes de **MAUX D'ESTOMAC, GASTRITE, GASTRALGIE et d'irritations** d'intestins trouveront dans l'usage du **RACAHOUT** des Arabes de **DELANGRENIER**, rue Richelieu, 26, à Paris, un déjeuner agréable, *réparateur* et aussi fortifiant que facile à digérer. Il convient encore aux dames, aux enfants et à toutes les personnes faibles ou convalescentes. Cet aliment, *approuvé* par un grand nombre d'illustrations médicales de Paris et par des membres de l'*Académie de médecine* et de l'Institut de France, ne doit pas *être confondu* avec les imitations ou contrefaçons que l'on tenterait de lui substituer.

PROGRAMME DES SPECTACLES

DU 26 JANVIER 1872

OPÉRA. — 7 h. 1/4

LA FAVORITE
op. 4 a. A. Royer, G. Vaez, Donizetti

Léonor	Mmes	Bloch
Inès		Fursch
Fernand	MM.	Bosquin
Alphonse		Roudil
Balthazar		Echetto
Gaspard		Hayet
Un seigneur		Fleury

COPPELIA
ballet pant. 2 a. 3 tabl., Nuitter et Saint-Léon; Delibes.

Swanilda	Mmes	Beaugrand
Frantz		E. Fiocre
Coppelia		Bourgoin
Coppelius	MM.	Berthier
Bourgmestre		Cornet
Automate		Ponçot
—		Mérante
—		Friant

Au 3e tableau : La Cloche.

MM. Rémond, Mlles Mérante, Parent, Salaba, Lamy, Montaubry, Pallier, Vitcoq, Stoïkoff, Fatou, Sanlaville.

THEATRE-FRANÇAIS. — 8 h. 0/0

CHRISTIANE
c. 4 a. Ed. Gondinet

Comte de Noja		Delaunay
De Beaubriand		Coquelin
Maubray		Febvre
Solem		Prudhon
De Kerhuon		Kime
De Briac		Thiron
Benoît		Mazoudier
Anatole		Joumard
La baronne	Mmes	Jouassain
Christiane		Reichemberg
Adrienne		Tholer
Henriette		Martin

OPÉRA-COMIQUE. — 8 h. 0/0

LE PRÉ AUX CLERCS
op.-c. 3 a. Planard, Hérold.

Mergi		Duchesne
Comminge		Ponchard
Cantarelli		Potel
Girot		Thierry
Un exempt		Julien
Un huissier		Robert
Isabelle	Mmes	M.-Carvalho
La reine		Moisset
Nicette		Ducasse

ODEON. — 7 h. 3/4

LES PRÉCIEUSES RIDICULES
c. 1 a. en vers, Molière.

LE PASSANT
c. 1 a. en vers, Fr. Coppée.

Zanetto	Mmes	Sarah Bernhardt
Sylvia		M. Colombier

TARTUFFE
c. 5 a., Molière.

Tartuffe		Geffroy
Valère		P. Berton
Orgon		Roger
Cléante		Laute
Damis		H. Richard
L'Exempt		Richard
Loyal		Fréville
Elmire	Mmes	M. Colombier
Mme Pernelle		Lambquin
Marianne		J. Bernhardt
Dorine		Ramelli

THÉATRE-LYRIQUE. — 8 h. 0/0

JAVOTTE
op.-c. 3 a., A. Thompson, F. Jonas.

Le chambellan		Péters
Brock		Solon
Nick		Aujac
Tom		Audrand
Un soldat		Raffa
1er porteur		Vinchon
2e porteur		Escande
Le pr. Edvard	Mmes	Ugalde
Javotte		Douau
Isabelle		Forni
Paméla		Morosini.

VAUDEVILLE. — 8 h. 1/4

LES FAUX BONSHOMMES
c. 4 a., Th. Barrière, Capendu.

Edgard		Brindeau
Péponnet		Delannoy
Dufouré		Parade
Bassecourt		Saint-Germain
Octave		Delessart
Vertillac		Ricquier
Lecardonnel		Cornalia
Anatole		Doria
Raoul		Walter
Auguste		Fauvre
Germain		Moisson
Eugénie	Mmes	Morand
Mme Dufouré		Alexis
Emmeline		Fayolles.
Suzanne		Deschamps

GYMNASE. — 8 h. 0/0

LA PRINCESSE GEORGES
c. 3 a., Dumas fils.

De Terremonde		Landrol
Georges de Birac		Pujol
Victor		Raynard
Galanson		Francè
Cervières		Ulric
Le baron		Murray
De Fondette		Train
Valentine	Mmes	Fromentin
Séverine de Birac		Desclée
Sylvanie		Pierson
La baronne		Massin
Mme de Périgny		Prioleau
Rosalie		Bédard
Berthe		Jeanne

UNE VISITE DE NOCES
c. 1 a., Alexandre Dumas fils.

Cygnerol		Landrol
Lebonnard		Raynard
Un domestique		Victor
Mme de Morancé	Mmes	Fromentin
Mme de Cygnerol		Kelly
Justine		Juliette

PALAIS-ROYAL. — 8 0/0 h.

ELLE EST BÊTE
vaud. 1 a. Saint-Aignan

TRICOCHE ET CACOLET
V. 5 a., H. Meilhac, L. Halévy.

Tricoche		Brasseur
Cacolet		Gil-Perès
Le duc Emile		Hyacinthe
Vanderpont		Lhéritier
Oscar-Pacha		Lassouche
Breloque		Bucaille
Des Escopettes		H. Derval
Hippolyte		Villemer
Justin		Ferdinand
Un domestique		Maillard
F. Bombance	Mmes	Julia Baron
Bernardine		Valérie
Mme Bocquem		Delille
Georgette		L. Breton
Virginie		Miette
Une bonne		E. Bilhaut

VARIÉTES. — 7 h. 1/2

LA BONNE AUX CAMÉLIAS
c.-v. 1 a., H. Crémieux, A. Jaime.

LE TRONE D'ECOSSE
op.-b. 3 a. et 4 tabl. Ad. Jaime, Hector Crémieux, Hervé.

Robert-Mouton		Dupuis
Mac-Razor		Grenier
Buckingham		Léonce
Le baron		Baron
D'Estourbiky		Daniel Bac
Dento Gencibal		H. Duval
Dickson		Bordier
Mac Intosch		Videix
Jane	Mmes	Vanghel
Flora		Chaumont
Robert XX		B. Legrand
Julia		A. Regnault
Fanny		Bessy
Anna		Schneider

AMBIGU-COMIQUE. — 7 h. 1/2

L'ARTICLE 47
dr. 5 a., 6 tabl. A. Belot.

G. du Hamel		Régnier
Maxiller		P. Clèves
Maître Delille		Faille
De Rives		Brelet
Docteur Combes		Mangin
De Mezin		Seiglet
Cora	Mmes	Rousseil
Mme du Hamel		Thaïs Petit
Maratti		E. Beaujard

CHATELET. — 7 h. 0/0

LE JUIF ERRANT
dr. 5 a., 21 tabl., Eugène Sue

Dagobert		Dumaine
Rodin		Paulin Ménier
Jac. Renepont		P. Deshayes
Daigrigny		Latouche
Agricol		Montal
Gabriel		Angelo
Gringalet		Courtès
Morock		Jouani
Le Juif		Donato
Dupont		Guimier
Le bourgmestre		Thierry
Un notaire		Danjou
Loriot		Marchand
Djalma		J. Worms
Samuel		Théol
La Bacchanale	Mmes	C. Montaland
La Mayeux		Lacressonnière
Mlle de Cardoville		P. Deshayes
Prss de St-Dizier		M. Brindeau
Blanche		Jeanne Théol
Rose		Juliette

BOUFFES-PARISIENS. — 7 h. 1/2

LE VIOLONEUX
légende bretonne, Mestépès, Chevalet, Offenbach.

BOULE DE NEIGE
opéra-bouffe en 3 actes

Balabrelock		Désiré
Le caporal		Berthelier
Le grand khan		Montrouge
Kasnoiseff		Ed. Georges
Stéphaneska	Mmes	Thierret
Olga		Peschard

GAITÉ. — 7 h. 0/0

LE ROI CAROTTE
op.-b., féerie, 4 a. 22 tabl.

Fridolin		Masset
Pipertrunck		Soto
Truc		Alexandre
Koffre		Grivot
Le roi Carotte		Vicini
Quiribibi		Aurèle
Ladislas		Gravier
Schopp		Calleuile
Track		Delorme
Pansa		Gaspard
Ottocas		Lemaire
Pstt		Mallet
Gurgès		Hucherard
Robin, Lucron	Mmes	Zulma Bouffard
Rosée du soir		Seveste
Cunégonde		Judic
Corrine		Gilbert
Coloquinte		Mariani
Mme Pipertrunck		P. Lyon
Mme Truck		Herbeer
Mme Koffre		Devenay
Mme Schopp		Stéphane
Thicla		Drouard
Christiane		Brache
Iphis		A. Mette
Medalla		Villanova
La reine des Abeilles		Anita
Gilda		Coudurier

CHATEAU-D'EAU. — 8 h. 0/0

QUI VEUT VOIR LA LUNE?
revue en 8 actes et 8 tableaux, Blondeau et Monréal.

FOLIES-DRAMATIQUES. — 7 h. 1/2

INSULTE MA FEMME!
c. 1 a., Ph. Gille et A. Marx.

CHILPÉRIC
op. b. 3 a. 11 tabl., Hervé.

Chilpéric		Luce
Ricin		Milher
Sigebert		Vauchier
Grand légendaire		Chaudesaignes
Landry		Mendasti
Nervoso		Lauret
Majordome		Arthur
Frédégonde	Mmes	B. d'Antigny
Galsuinthe		Bertal
Brunehaut		C. Julien
Mme Chapuis		A. Cuinet
Fana		E. Febre
Alfred		E. Bade

MENUS-PLAISIRS. — 7 h. 0/0

Représentations de Mlle Thérésa

LA REINE CAROTTE
p. fant. en 3 a. et 12 tableaux

Moulinet		Gatinais
Le vieux roi		William
Un monsieur		Dumoulin
Florimond, le capitaine Fanfard		Courcelles
Jaqueline, la reine Carotte	Mmes	Thérésa
Nichette, un page		Cl. Monier

THÉATRE DE CLUNY. — 7 h. 1/2

LE LOUP MUSELÉ
c. 2 a. Mme Charlotte Dupuis

MARIE JEANNE
dr. 5 a. 6 tab., d'Ennery, Maillian.

THEATRE-PARISIEN. — 7 h. 1/2

LA FILLE DES CHIFFONNIERS

THEATRE-MOLIÈRE. — 7 h. 0/0.

Passage du Saumon.

IL Y A SEIZE ANS

CIRQUE NATONAL — 8 h.

(Boulev. du Temple.)

Tous les soirs, exercices équestres.

FOLIES-BERGÈRES

31, r. Richer.

Tous les soirs French et Angelo, gymnastes anglais

CLEVERMAN. — 8 h. 0/0

TABLEAUX DU SIÉGE DE PARIS

CONFÉRENCES. — 8 h.

(Boulevard des Capucines,

Tous les soirs.